

Actes du pouvoir souverain et domaine public

1228-1791

A 1/1-220

Répertoire méthodique détaillé de la série A

D'après les inventaires précédemment réalisés

Brice Bastide et Aziliz Emery, archivistes

Joseph Schmauch, directeur des Archives départementales de Seine-et-Marne. - 2021

Introduction

Dates extrêmes :

1228-1791

Importance matérielle :

Environ 10 mètres linéaires de boîtes d'archives, ainsi que 61 plans et affiches imprimées en placard, rangés à plat.

Histoire de la conservation :

Le premier travail de classement de la série A a été réalisé par l'archiviste de Seine-et-Marne, Côte Lemaire, en 1863. Cette année-là, le premier tome de *L'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives civiles, séries A à E*, est publié. Pour ce qui concerne les actes du pouvoir souverain, il ne correspond alors qu'aux soixante-quatre premières cotes de la série (A 1 à 64). Le travail de classement se poursuit avec un deuxième volume, propre aux *Archives civiles, séries F à I* et, en 1875, un troisième tome concernant uniquement les compléments aux inventaires déjà existant est publié. À cette occasion, vingt-trois cotes supplémentaires sont ajoutées à la série A (A 65 à 87). La cote A 88, regroupant une vingtaine d'actes du pouvoir souverain, est créée en 2011.

En 2018, les inventaires concernant les cotes A 1 à A 87 font l'objet d'une reconnaissance optique de caractères, afin de proposer un accès simplifié aux documents. Pour les besoins de la recherche plein texte, l'orthographe d'époque a pu être modernisée.

En 2021, plusieurs documents retrouvés quelques années plus tôt (AP 1 à AP 6), des placards administratifs et plans (issus des cotes provisoires 100 W 1538 à 1539, 100 W 1596, 100 W 1829, et 100 W 1832 à 1834), ainsi qu'une importante collection d'actes du pouvoir souverain, initialement classés dans d'autres séries en tant que pièces isolées, sont analysés et intégrés à cette série, constituant aujourd'hui les cotes A 89 à A 220.

Un tableau de correspondance entre les anciennes cotes et les nouvelles, ainsi que le récapitulatif des cotes qui ont été insérées dans des cotes déjà existantes, est présent en annexe.

Modalités d'entrée :

Les archives départementales de Seine-et-Marne ont reçu les documents constituant ce fonds au titre du séquestre révolutionnaire. Certaines pièces résultent également d'achats.

Présentation du contenu :

La série A du cadre de classement des Archives départementales concerne les actes du pouvoir souverain et les archives du domaine public. On y trouve également les archives relatives au domaine royal, aux apanages de fiefs du souverain à ses enfants, à la famille royale, etc.

Il est par exemple possible de trouver, dans le supplément de la série A, sous les cotes A 79 à A 85, une suite de 75 rôles (écroues) qui répertorie les dépenses quotidiennes de la table de la reine Catherine de Médicis, des rois et princes ses fils, des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Ces rôles sont très importants au point de vue de l'économie domestique : ils font connaître les prix de la plupart des subsistances aux XVI^e et XVII^e siècles. Deux de ces documents sont des dons de Monsieur G. Leroy, archiviste et bibliothécaire-adjoint de la ville de Melun ; les autres ont été achetés lors d'une vente de la collection de Monsieur Eugène Grésy, après son décès en 1867.

Accroissements :

Série close.

Mode de classement :

Le plan de classement utilisé par Côte Lemaire en 1863 a été conservé :

Actes du pouvoir souverain
Gestion du domaine royal
Gestion des biens appartenant à la famille royale
Gestion des biens de la Maison du roi

Les actes du pouvoir souverain sont classés par type d'acte, puis par ordre chronologique.

Conditions d'accès :

L'ensemble des documents du fonds sont communicables selon les articles L. 213-1 à 213-2 du Code du patrimoine, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Conditions de reproduction :

La reproduction est soumise aux conditions de la salle de lecture.

Langue et écriture des documents :

Français et latin.

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales :

Pour les actes du pouvoir souverain : voir les séries AD+ et I-XVII, relatives aux textes administratifs imprimés, voir les cotes 711Mi/1 à 7, collection Le Nain (registres des ordonnances des rois de France).

Pour les arrêtés du Conseil d'État du Roi, voir les séries E, H, K, P, Q/1, Q/3, V.

Pour la Maison du Roi sous l'Ancien Régime, voir la série O/1.

Pour les Ordonnances et lettres patentes enregistrées au Parlement (XIV^e-XVIII^e s.), voir les cotes X/1a/8602 à X/1a/8843.

Bibliographie :

Aux Archives départementales de Seine-et-Marne :

Règne de Charles II : recueil des actes

- 4[372/1 - Tome I (840-860).
- 4[372/2 - Tome II (861-877).
- 4[372/3 - Tome III (introduction et table).

Règne de Philippe I^{er} : recueil des actes

- 4[444 - Tome I (1059-1108).

Règne de Louis VI : recueil des actes

- 4[1943/1 - Tome I (actes antérieurs à l'avènement et 1108-1125).
- 4[1943/2 - Tome II (1126-1137).

Règne de Philippe Auguste : recueil des actes

- 4[441/1 - Tome I (1^{er} novembre 1179-31 octobre 1194).
- 4[441/3 - Tome III (1^{er} novembre 1206-31 octobre 1215).
- 4[2707/5 - Tome V (suppléments d'actes, actes perdus, additions et corrections aux précédents volumes).

Règne d'Henri II : catalogue des actes

- 4[1257/1 - Tome I (31 mars-31 décembre 1547).
- 4[1257/2 - Tome II (1^{er} janvier-31 décembre 1548).
- 4[1257/3 - Tome III (1549).
- 4[1257/4 - Tome IV (1550).

- 4[1257/5 - Tome V (1551).
- 4[1257/6 - Tome VI (1552).

Règne de François II : catalogue des actes (concerne uniquement les actes conservés aux Archives nationales)

- 4[2327/1 - Tome I (1559-1560).

Règne de Charles IX

- 16[2557 - Ordonnance du Roi pour la réformation des logis dudit seigneur à la suite de sa cour (1563).

Règnes d'Henri III et d'Henri IV : inventaire des arrêts du Conseil Privé

- F[162/1 - Tome I.
- F[162/2 - Tome II.
- F[162/3 - Tome III.
- F[162/4 - Tome IV.
- F[162/5 - Tome V.

Règne d'Henri IV

- 4[2350/1 - Inventaire des arrêts du Conseil d'État, Tome I.
- 4[2350/2 - Inventaire des arrêts du Conseil d'État, Tome II.
- 4[1960 - Ordonnances enregistrées au Parlement de Paris sous le règne d'Henri IV : inventaire analytique des registres X1A 8640 à 8646.

Règne de Louis XIV

- 4[1090 - Arrêts du Conseil du Roi, inventaire analytique des arrêts en Commandement, Tome I (20 mai 1643-8 mars 1661).
- Recueil des Edits, Déclarations, arrêtés et règlements, rendus sur le fait des Gabelles, pour servir de preuves au commentaire de l'ordonnance de Louis XIV, donnée à Saint-Germain-en-Laye au mois de mai 1680.
 - 8[2559/1 - Tome I.
 - 8[2559/2 - Tome II.
- 16[1315 - Ordonnances de Louis XIV, Roi de France et de Navarre, sur le fait des gabelles et des aides, données à Saint-Germain-en-Laye, aux mois de mai et juin 1680.
- 8[43 - Arrêts du Conseil d'État (1654-1666).

Règne de Louis XV : arrêts du Conseil du Roi, inventaires analytiques des arrêts en commandement

- 4[2338/1 - Tome I (1715-1720).
- 4[2338/2 - Tome II (1721-1723).

- 4[2338/3/1 - Tome III, 1^{re} partie (1724-1729).
- 4[2338/3/2 - Tome III, 2^e partie (1730-1736).
- 4[2338/3/3 - Tome III, index (1724-1736).

Règne de Louis XVI :

- Arrêts du Conseil du Roi : inventaire analytique des arrêts en commandement :
 - 4[1827/1 - Tome I (1774-1776).
 - 4[1827/2 - Tome II (12 mai 1776-31 décembre 1778).
- 8[8171 - Bulletin des lois du règne de Louis XVI : contribution à un recensement des lois imprimées entre 1774 et juin 1789.

Recueils :

F[287 - Table générale et chronologique des neuf volumes du recueil des ordonnances des Rois de France de la troisième race (1757).

8[715 - Recueil des Édits, déclarations, arrêts et règlements concernant les Greffes.

8[9285 - Édit du Roi et arrêts de la Cour du Parlement de Paris concernant la ville de Meaux (XVIII^e siècle).

Actes du pouvoir souverain

Actes intéressant des lieux situés en Seine-et-Marne

Lettre patente du Roi

Une lettre patente était sous l'Ancien Régime une sorte d'acte législatif émis par le souverain, rendant public et opposable à tous un privilège, c'est-à-dire un droit, attaché à un statut, un bien matériel ou immatériel ou son exploitation.

A 220	Lettres patentes de la concession d'un office de vendeur privilégié de poisson de mer à Provins	1632
A 156	Lettres patentes pour l'établissement de l'hôpital général de Meaux.	04/1676
A 127	Lettres patentes ordonnant des coupes extraordinaires et des aménagements dans la forêt de Fontainebleau.	10/10/1716
A 129	Lettres patentes ordonnant des coupes et aménagements dans la forêt de Fontainebleau.	21/11/1716
A 131	Lettres patentes ordonnant plusieurs coupes extraordinaires et aménagements dans la forêt de Fontainebleau.	02/10/1718
A 132	Lettres patentes ordonnant plusieurs coupes dans la forêt de Fontainebleau pour l'ordinaire 1719.	03/09/1719
A 133	Lettres patentes ordonnant le repeuplement des places vaines et vagues, et l'ouverture de plusieurs routes, dans la forêt de Fontainebleau.	16/03/1721
A 135	Lettres patentes ordonnant plusieurs aménagements dans la forêt de Fontainebleau.	01/04/1721

Série A - Actes du pouvoir souverain et domaine public
Actes du pouvoir souverain - Actes relatifs à la Seine-et-Marne

- A 88/1 Lettres patentes qui ordonnent des coupes extraordinaires dans plusieurs bois communaux et ecclésiastiques du département de Paris.
Concerne notamment Crécy, Fontainebleau, Lagny, Melun, Nemours, Sénart, etc.
26/09/1721
- A 176 Lettres patentes sur arrêt qui réunissent au domaine du Roi la Seigneurie de Crécy, domaine et bois en dépendants.
03/10/1721
- A 136 Lettres patentes qui acceptent le rabais de deux cent trois mille huit cent livres offert par les nommés Jeanson et Chedoux, sur le prix des repeuplements de la forêt de Fontainebleau, et les subrogent au lieu et place des nommés Pauly et Gitton.
22/10/1721
- A 137 Lettres patentes ordonnant des coupes dans la forêt de Fontainebleau pour l'ordinaire 1723.
14/06/1722
- A 139 Lettres patentes ordonnant des coupes dans la forêt de Fontainebleau pour l'ordinaire 1724.
22/10/1723
- A 140 Lettres patentes concernant de nouvelles routes à faire dans la forêt de Fontainebleau.
05/02/1725
- A 192 Lettres patentes, en interprétation d'édit en faveur des Dames abbesse, prieure et religieuses de l'Abbaye royale de Chelles.
18/08/1726
- A 88/2 Lettres patentes portant que les officiers du bailliage de Brie-Comte-Robert supprimés, continueront de jouir leur vie durant des privilèges dont ils jouissaient avant.
06/1772
- A 88/3 Lettres patentes portant que les officiers du bailliage de Crécy supprimés, continueront de jouir leur vie durant des privilèges dont ils jouissaient avant.
06/1772

- A 147 Lettres patentes qui ratifient les évaluations des objets échangés par contrat du 13 mars 1727, entre le feu Roi et Monsieur le Maréchal de Maillebois, à Fontainebleau.
12/1775
- A 198 Lettres patentes portant confirmation du Collège de Nemours et permission d'acquérir une maison.
02/1780
- A 88/4 Lettres patentes du Roi portant abolition du droit de parcours dans les paroisses de Villiers et Noyen.
11/03/1780-14/07/1780
- A 120 Lettres patentes portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la Généralité de Paris (fabriques de Villeneuve l'Archevêque, La Ferté-Gaucher, Dreux, etc.).
22/07/1780
- A 180 Lettres patentes portant établissement à Saint-Port, d'un entrepôt pour les vins destinés à l'approvisionnement de Paris.
07/03/1784-19/03/1784

Édit du Roi

Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, un édit royal est un acte législatif du souverain, qui se distingue de l'ordonnance par le fait qu'il ne porte que sur un sujet. Il peut ne concerner qu'un groupe de personnes ou qu'une province.

- A 121 Édit du Roi portant règlement de l'étendue de la Capitainerie des Chasses de Fontainebleau.
11/1687
- A 166 Édit du Roi portant création d'offices de jurés mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de tous les bois à bruler et charbons.
Concerne la ville de Meaux.
03/1696
- A 153 Édit du Roi portant établissement d'un grenier à sel dans la ville de Fontenay-en-Brie.
05/1724
- A 170 Édit du Roi portant suppression de quatre offices de notaires royaux de la ville de Meaux, faisant partie des dix réservés par celui du mois d'avril 1664.
02/1740

- A 206 Édit du Roi portant suppression de plusieurs offices du bailliage de Montereau-Fault-Yonne.
02/1764
- A 88/23 Édit du Roi portant suppression de trois offices de procureurs postulants au bailliage, châtelet et siège présidial de Melun.
12/1772
- A 168 Édit du Roi portant création et érection d'une capitainerie royale de Sénart et d'offices dans ladite capitainerie.
11/1774
- A 149 Édit du Roi créant une charge de lieutenant de robe-longue de la capitainerie de Fontainebleau en faveur du sieur Dubois.
04/1777
- A 169 Édit du Roi portant suppression des communautés arts et métiers ci-devant établies dans les villes du ressort du Parlement de Paris, et création de nouvelles communautés dans celles desdites villes (concerne notamment les villes de Meaux et de Provins).
04/1777-20/06/1777

Déclaration du Roi

- A 123 Déclaration du Roi supprimant diverses capitaineries et chasses, notamment de Fontainebleau.
12/10/1699
- A 152 Déclaration du Roi qui fixe les limites de la Capitainerie de Monceaux.
24/01/1718
- A 143 Déclaration du Roi réunissant les offices de substitut du procureur général en la police de Fontainebleau à celui de substitut en la prévôté dudit lieu, et de celui de greffier de ladite prévôté à celui de greffier de police.
10/06/1731

Arrêt du Conseil d'État du Roi

- A 214 Arrêt du Conseil d'État du Roi relatif aux rébellions, violences et voies de fait que subissent le sous-fermier et les préposés chargés de la levée et de la perception des vingt sols de subvention, en la ville de Meaux.
06/11/1647

- A 211 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui décharge le sieur Jacquinot d'une taxe annuelle de mille livres à lui imposée à raison de la Maison des pressoirs du Roi.
Concerne Fontainebleau.
1665
- A 172 Arrêt du Conseil d'État du Roi donné en faveur des ecclésiastiques, portant exemption du logement des gens de guerre.
Concerne les églises royales et collégiales de Saint-Quiriace et Notre-Dame-du-Val de Provins.
29/06/1675
- A 203 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que les Chevaux-Légers de la Garde de sa Majesté, auront rang et préséance aux assemblées publiques et autres cérémonies, avant les Officiers non Royaux (22 août 1686). Arrêt contradictoire du Grand Conseil, rendus pour les préséances et le pain-béni, en faveur des fourriers ordinaires des logis de sa Majesté (30 août 1677).
1677-1686
- A 160 Arrêt du Conseil privé du Roi relatif au bail judiciaire de la terre de la Haute-maison [Haute-Maison].
30/05/1679
- A 199 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui réunit au Domaine du Roi, les bateaux, coches, voitures par eau, de Paris à Valvin ; en remboursant à l'adjudicataire, le prix de son adjudication, etc.
06/1682
- A 173 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne la démolition du temple de Bois-le-Roi près de Fontainebleau.
06/07/1682
- A 177 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui fait défenses aux maires et échevins de Châlons, Sens, et Provins, et des autres villes du Royaume, de donner à l'avenir aucuns logements de Gens de guerre à ceux qui seront pourvus des Offices de Greffiers Gardes-minutes des lettres de Chancellerie, créés par l'édit du mois de Mars 1692, ou commis à l'exercice d'iceux, ni de les imposer à l'us-tensile.
07/04/1693
- A 212 Arrêt du Conseil d'État du Roi cassant un arrêt du bailliage de Crécy au sujet d'une expertise de labour et amendement.
18/07/1694

- A 122 Arrêt du Conseil d'État du Roi, en interprétation du règlement du mois de novembre 1687, pour les limites de la Capitainerie des Chasses de Fontainebleau.
09/11/1698
- A 88/5 Arrêt du Conseil d'État du Roi portant réglementation pour le paiement des droits de lods et ventes, quint et requint, et de ceux des échanges, conformément à l'Édit de 1669 rendu au profit de sieur d'Estival, commis de M. de Barbezieux, donataire du Roi, pour les deux tiers des droits d'échange de la terre du Plessis-Henault, contre M. Pierre Pointeau, fermier général, et les sous-fermiers, prétendants la totalité desdits droits d'échange, par l'article 84 du bail général, dont ils sont déboutés.
12/05/1699
- A 124 Arrêt du Conseil d'État du Roi fixant les limites de la Capitainerie royale des Chasses de Fontainebleau.
20/12/1700
- A 202 Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant homologation du règlement fait par Monseigneur Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, Conseiller d'État Ordinaire, ci-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, et Premier Aumônier de Madame La Duchesse de Bourgogne, du 10 juillet 1703 au sujet des Maisons Canoniales de l'Eglise de Meaux.
22/07/1703
- A 128 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que tous les laboureurs et voituriers du baillage et baronnie de Bray donneront par chacun an deux fournées de leurs voitures, pour porter des matériaux à la chaussée des Ormes jusqu'à l'entière perfection des ouvrages ; au moyen de quoi ils demeureront déchargés, du consentement de la dame duchesse de Vivonne, de celle qu'ils doivent à ladite baronnie.
01/09/1703
- A 130 Arrêt du Conseil d'État du Roi condamnant Tapin, greffier de la prévôté de Fontainebleau.
24/07/1717
- A 175 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui maintient le sieur de Bourvalais et sa femme dans la propriété de leurs biens, etc.
05/09/1718

- A 125 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que les testaments seront insinuez en entier à la diligence des héritiers ou légataires universels et exécuteurs testamentaires, lesquels seront tenus de payer les droits de toutes les différentes dispositions sujettes à insinuation, sauf à en faire la répétition sur les légataires particuliers et substitués.
17/10/1721
- A 163 Arrêt du Conseil d'État du Roi portant règlement des droits de péage de Ponthierry.
19/05/1722
- A 167 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui déclare les peines portées par l'Édit du mois d'août 1716 encourues par le nommé Verneuil Greffier du Présidial, bailliage et prévôté de Provins pour avoir délivré plusieurs actes desdits greffes, depuis le premier avril dernier, sans que les droits réservés ayant été payez, et le condamne à payer l'amende de cinq cents livres et le quadruple desdits droits non payés.
17/11/1722
- A 138 Arrêt du Conseil d'État du Roi portant défenses de fabriquer du pavé de l'échantillon de sept à huit pouces, sur les roches tendres de la forêt de Fontainebleau ; et autres règlements concernant la fabrication du pavé pour l'entretien de la ville de Paris.
23/02/1723
- A 209 Arrêt du Grand Conseil du Roi qui maintient et garde les religieux de l'Ordre de Saint-Antoine, dans le droit et qualité de chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation et Ordre de Saint-Antoine.
Concerne particulièrement le prieuré de Voulton.
Un mémoire, ainsi que réponse aux volumes des religieux de Sainte-Geneviève pour les abbé et chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, congrégation de Saint-Antoine, sont aussi joint à l'arrêt, ces deux documents concernant également ce différend.
24/03/1723
- A 191 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que l'écrit imprimé ayant pour titre " Lettre de son Altesse Royale Madame d'Orléans Abbessse de Chelles, à une de ses amies", sera et demeurera supprimé.
28/04/1725
- A 88/6 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne la réunion au Domaine de la Couronne, de toutes les parties de domaine, qui avaient été comprises dans l'engagement fait avec la défunte demoiselle Vincent ; qu'il en sera fait bail par le

sieur Intendant de Paris, dont la première année sera payée à l'Ordre militaire de Saint-Louis, et qu'il sera fait par devant ledit sieur Intendant un devis des réparations à faire aux bâtiments desdits domaines, par experts, sur lequel devis il sera procédé à l'adjudication au rabais desdites réparations.

Concerne notamment Meaux et Provins.

01/05/1725

- A 171 Arrêt du Conseil d'État du Roi relatif à l'interdiction faite à tous soldats, domestiques et gens de livrée des équipages et autres de la suite de la Cour, de couper, prendre ni enlever aucun bois vert ou sec dans la forêt de Fontainebleau, etc.

Cet arrêt fait suite à des dégradations commises par le personnel de la Cour dans la forêt de Fontainebleau suite au séjour du Roi à Fontainebleau en 1725.

26/08/1726

- A 186 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que tous les propriétaires des moulins et pertuis qui sont sur la rivière du Loing, depuis Montargis jusqu'à la Seine, au-dessous de Moret, seront tenus d'entretenir lesdits pertuis bien et dûment, en telle sorte qu'on puisse les ouvrir et fermer facilement lorsqu'il en sera besoin ; enjoint pour cet effet auxdits Meûniers ou gardes desdits pertuis, de les ouvrir toutes fois et quand il sera nécessaire, pour prévenir les inondations des lieux circonvoisins, à peine de cens livres d'amende, ou même de plus grande peine s'il y échoit.

10/04/1727

- A 142 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui fait défenses à tous juges, tant Royaux que des seigneurs, de prendre pour l'arrêté des dépenses aucuns des droits attribués aux offices de tiers référendaires, contrôleurs des dépenses, syndics des procureurs et gardes archives ; leur enjoint, et aux greffiers de remplir les dépenses dans lesdites sentences lors de la prononciation d'iceux, sous peine d'interdiction, et de cinq cents livres d'amende ; et condamne le sieur Jamin, prévôt de Fontainebleau, au rapport du quadruple des droits qu'il a indument perçus, et en cinq cents livres d'amende.

02/09/1727

- A 161 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui conserve Magdelaine de Gomer Dame de la terre et seigneurie de Luzancy-en-Brie, dans la possession et jouissance du droit de bac sur la rivière de Marne au village de Luzancy.

24/02/1728

- A 183 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur Hoüel dans le droit de péage qui se perçoit sur la rivière de Seine, au port de Varennes.

28/12/1728

- A 154 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui maintient la demoiselle Pottier de Gesvres, en qualité de dame de la baronnie de Montjay, dans les droits de péage qu'elle perçoit dessus et dessous le pont situé sur la rivière de Marne dans la ville de Lagny, etc., et fixe la quotité desdits droits.
12/04/1729
- A 158 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui supprime le droit de travers ou péage par terre, prétendu par la Dame de la Cisterne sur le pont de Lisy-sur-Ourcq près la ville de Meaux.
24/02/1733
- A 88/7 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui supprime les trois quarts prétendus par le sieur Duc de Nevers, dans le droit de travers ou péage par terre qui se lève dans le lieu de Claye près Paris.
03/03/1733
- A 197 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui confirme l'établissement du Séminaire de Meaux, dans l'Hôpital de Jean Rose de la même ville.
20/09/1736
- A 210 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que [...] pour tout délais à compter du jour de la signification du présent arrêt, le sieur Brenot sera tenu de rapporter la pancarte suivant laquelle le droit de péage de Ponthierry [...] perçu par les fermiers de Sa Majesté avant le contrat d'engagement du 19 mai 1718, etc.
01/10/1737
- A 141 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne l'exécution de celui du 24 février 1733 portant que les trois quarts prétendus par le sieur Marquis de Manciny, dans un droit de travers ou péage par terre, qui se lève dans le lieu de Claye, généralité de Paris, demeureront supprimés, etc.
28/01/1738
- A 146 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne l'exécution de celui du 24 février 1733 portant que le quart prétendu par la Dame le Bas de Girangis, dans un droit de travers ou péage par terre, qui se lève dans le lieu de Claye, généralité de Paris, demeurera supprimé, etc.
28/01/1738
- A 189 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage sur la rivière de Seine et par terre, dans l'étendue de la seigneurie de Marolles, prétendus par les représentants le sieur Brion.
07/10/1738

- A 88/8 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que tous les privilégiés, et notamment les commandeurs et officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, seront tenus de payer au profit de Sa Majesté, les droits d'échanges des terres et biens qu'ils ont acquis ou qu'ils acquerront à l'avenir à titre d'échange, dans les directes et mouvances des seigneurs particuliers, auxquels lesdits droits n'auront pas été aliénés.
Concerne notamment Coulommiers et Lumigny.
23/12/1738
- A 88/9 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui, sans avoir égard aux représentations du sieur Marquis de Manciny, ordonne que l'arrêt du Conseil du 3 mars 1733, qui supprime les droits de péage par lui prétendus dans le lieu de Claye près Paris, et celui du 28 janvier 1738, qui le déboute de ses représentations contre le premier arrêt, seront exécutés selon leur forme et teneur.
17/02/1739
- A 88/10 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui déboute les receveurs généraux des domaines et bois de la Généralité de Paris, de leur prétention de faire la recette des droits d'échange, et d'en percevoir les six sols pour livre ; et adjuge la totalité desdits droits au fermier des domaines de Sa Majesté.
Concerne notamment Coulommiers et Lumigny.
14/04/1739
- A 134 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui supprime les droits de péage prétendus par le sieur Thiboust de Berry, Comte de la Chapelle, dans les lieux de Mormant, Quiere, Ozoy, et autres endroits du comté de la Chapelle, généralité de Paris.
01/12/1739
- A 159 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui déboute Gabriel Courgenay, Mirault et autres habitants, gens du commun, des paroisses de Fontenay-en-Brie, la Mide, Leine et Tournant, des appels par eux interjetés des ordonnances de l'Intendant de Paris des 31 décembre 1737, 9 septembre 1738 et 24 mars 1739, lesquelles seront exécutées ; et en conséquence, que les dénommés dans la dernière ordonnance seront tenus de payer les droits de détail des vins excédants la consommation fixée par ladite dernière ordonnance du 24 mars 1739 et les condamne au coût du présent arrêt.
03/05/1740
- A 174 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui supprime les droits de péage prétendus par la dame de Berville, aux pressoirs du Roi, paroisse de Thomery.
20/12/1740

Série A - Actes du pouvoir souverain et domaine public
Actes du pouvoir souverain - Actes relatifs à la Seine-et-Marne

- A 208 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage prétendus par les religieux de Barboux et autres engagistes de Sa Majesté, à Fontaine-le-Port et Samois, généralité de Paris.
20/12/1740
- A 187 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage prétendus par le sieur de Courtenvaux, à la Ferté-Gaucher, généralité de Paris.
20/12/1741
- A 88/11 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui juge qu'attendu que le domaine de Crécy, ci-devant engagé, est rentré dans la main de Sa Majesté en 1721, et a été par Elle revendu en 1723, ce domaine a été réuni en Sa Main, et en conséquence décharge le sieur Moriçeau, conseiller au Parlement, de la demande à lui faite par l'engagiste de droits féodaux, à cause de l'acquisition de la terre de la Motte-Coutervois ; en conséquence de cet arrêt, les officiers ont droit de jouir dans ce domaine des six sols desdits droits.
22/05/1745
- A 178 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui fait défenses à la Dame de la Cisterne de percevoir aucun droit de péage, sous quelque dénomination que ce soit, sur d'autres chevaux que sur les bêtes de sommes et les chevaux neufs conduits en troupe ou menés par des marchands pour être vendus.
Concerne le pont de Lizy-sur-Ourcq.
09/03/1746
- A 200 Arrêts du Conseil d'État du Roi, qui condamnent la veuve de Thomas Desvignes, habitante de Montargis, à payer les droits de gros sur des vins qu'elle avait recueillis dans l'élection de Nemours, mais qu'elle avait fait façonner à Montargis.
18/09/1759-17/06/1760
- A 193 Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant défenses à tous voituriers, marchands de bois et autres, de briser et couper les barrières des routes percées dans les forêts de la Brie, et à toutes personnes de fréquenter lesdites routes, avec voitures et harnois, sous les peines et amendes y portées.
23/11/1759
- A 194 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui maintient les abbés et religieux de l'Abbaye de Rebais, et les abbesses et religieuses de l'Abbaye de Jouarre, dans le droit de tenir un bac sur la rivière de Marne, au port de Fay, généralité de Paris.
22/01/1761

- A 181 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui déclare Louis Michelin, imprimeur à Provins, déchu de la Maîtrise d'Imprimeur-Libraire, et lui fait très-expresses inhibitions et défenses de faire le commerce de livres, directement ni indirectement.
- Louis Michelin imprimeur à Provins a été condamné pour avoir imprimé l'ouvrage "De l'Esprit " du célèbre philosophe Helvetius. De l'Esprit fut condamné comme athée, matérialiste, sacrilège et immoral à être lacéré et brûlé par le bourreau.*
- 12/03/1761
- A 155 Arrêt du Conseil d'État du Roi à propos des droits sur les eaux-de-vie.
- Concerne notamment les communautés de marchands merciers et épiciers des villes de Senlis, Beauvais, Soissons, Beaumont-sur-Oise, Meaux, et celle des vinaigriers de Troyes et autres.*
- 09/06/1761
- A 88/12 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne le rétablissement des quatre anciennes routes ci-devant ouvertes dans les bois de la Brie, pour les chasses du Roi Louis XIII, notamment appelée Mamelart ; la prolongation de la route royale jusqu'à la forêt de Crécy, aux charges et conditions y portées.
- 02/05/1762
- A 88/13 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui casse l'arrêt de la Cour des Aides, du 7 septembre 1765 ; décharge les fermiers des condamnations prononcées contre eux ; ordonne que les droits de détail continueront d'être payés sur le pied de la contenance effective des futailles, constatée par la jauge, marque et charge des registres portatifs, sauf, en cas de contradiction, à faire déposer lesdites futailles ; déclare Jean Touzon, ancien cabaretier au faubourg Saint-Pierre de la ville de Nemours, non-recevable dans sa demande en restitution des droits de détail, de douze pintes sur chaque poinçon de vin enlevé de son cabaret à mesure de son débit, le déboute de sa demande en restitution des droits d'entrées, octrois et annuel payé à raison de huit livres ; ordonne l'exécution des contraintes décernées contre lui, et que les termes injurieux, calomnieux et diffamants de ses mémoires imprimés, seront et demeureront supprimés ; le condamne aux frais des procès-verbaux de dépotement, et au coût de l'arrêt.
- 19/08/1766
- A 144 Arrêt du Conseil d'État du Roi fixant les limites de la Capitainerie des Chasses de Fontainebleau.
- 16/12/1768
- A 145 Arrêt du Conseil d'État du Roi concernant les délits de chasse.
- 21/05/1769

- A 88/14 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui, sans s'arrêter à deux arrêts de la Cour des Aides et du Parlement de Paris, des 4 septembre 1770 et 4 avril 1772, que Sa Majesté a annulés, comme contraires à la déclaration du 22 janvier 1752 et à l'Édit de juillet 1766 ; ordonne que les cottes de tailles d'exploitation, dont ces arrêts ont accordé la décharge aux sieurs Beausse et Lepère, gardes de la Prévôté de l'Hôtel, et à la veuve Leroi de Sansal, seront rétablies pour l'année prochaine, dans les rôles de la ville de Brie-Comte-Robert, et de la paroisse de Montreuil, et seront continuées tant qu'ils seront par leurs mains des exploitations dans ces paroisses.
- 14/10/1772
- A 164 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne le rapport des lettres patentes du mois de juin 1768 en ce qu'elles exemptent les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, de tous les droits d'amortissement, centième denier et autres de pareille nature, de la cession à eux faite par leur abbé, de la mense abbatiale, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de deux mille huit cent livres en argent et de huit muids de froment ; en conséquence, condamne lesdits religieux à payer lesdits droits, suivant la liquidation qui en sera faite.
- 27/04/1773
- A 148 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui cassent trois sentences de la capitainerie de Fontainebleau, et ordonne l'exécution de l'ordonnance du 6 mars 1733, concernant les exploitations des bois situés dans ladite capitainerie.
- 19/07/1776
- A 182 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui condamne en des amendes, l'Entrepreneur de la Manufacture de Papier établie à la Motte près Verberie, ainsi que quelques-uns de ses ouvriers, ci-devant employés à celle de Courtalin près Faremoutiers-en-Brie : et ordonne en outre l'exécution du règlement du 27 janvier 1739, concernant les Papeteries du Royaume.
- 26/02/1777
- A 88/15 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne la démolition d'une halle en la ville de Bray-sur-Seine, et que le marché qui s'y tient sera transféré dans un autre lieu de la ville.
- 02/05/1779
- A 184 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que, par provision et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le Fermier du Bac établi sur la rivière de Seine au Lieu de Valvins, ne pourra dorénavant percevoir que les droits portés au tarif annexé audit arrêt.
- 31/07/1779

- A 188 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui condamne par corps le nommé Robustel, fermier du péage de Moret, à rendre et restituer à Etienne Gazet, domestique du sieur de Marsangy, la somme de quarante livres par lui reçue par accommodement ; fait défenses, tant audit Robustel qu'au fermier de Ponthierry, de suivre les voituriers, ou rien exiger d'eux par accommodement, sans avoir fait constater du refus desdits voituriers de payer les droits dûs, par des procès-verbaux.
- 17/10/1779
- A 162 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui fait concession au Marquis de Guerchy des murs, fossés, remparts et fortifications de la ville de Nangis, pour toutes les portions libres ; à la charge par les détenteurs d'en faire déclaration au greffe du Bureau des finances dans les six mois de la publication.
- 05/06/1781
- A 207 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que, sans avoir égard au nouveau tarif provisoire arrêté au bureau de la ville de Paris le 24 décembre 1782, il ne sera pas perçu de plus forts droits qu'avant ledit tarif, pour le transport des voyageurs, marchandises et autres effets par les coches d'eau d'Auxerre, Sens, Nogent, Montereau, Briare, Montargis, Nemours, Moret, Melun et Corbeil.
- 14/02/1783
- A 151 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne la continuation pendant dix années de l'octroi de cinq sous par chaque pièce de vin apportée et vendue à l'Étape de Fontainebleau.
- 23/05/1784
- A 179 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne la distraction, au profit de la Communauté de Pontault, de cent arpents de friches situés dans ladite paroisse, et l'adjudication aux enchères du surplus ; pour, du produit desdites adjudications, en être constitué rente sur le Roi au profit de ladite communauté, et les aréages affectés d'abord à la confection d'un chemin projeté, à partir par embranchement, du pavé de la route d'Allemagne, jusqu'à travers dudit village de Pontault ; et ensuite à la construction d'un pont dans le même chemin, sur la petite rivière de Morbras qui traverse ledit village, sans pouvoir être employé à aucun autre usage.
- 30/06/1784
- A 88/16 Arrêt du Conseil d'État du Roi pour la construction d'un pont de bois provisionnel sur la rivière de Marne à la Ferté-sous-Jouarre.
- 09/08/1784

- A 190 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui maintient M. le Marquis de Guerchy dans la propriété, possession et jouissance d'un droit de péage par terre, au lieu et dans l'étendue de son marquisat de Nangis.
29/08/1784
- A 201 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que dans les forêts et bois les plus voisins des ports, à l'exception des quarts de réserve, il sera fait délivrance aux entrepreneurs de flottage, des étoffes, rouettes et autres bois nécessaires pour la construction des trains.
29/06/1785
- A 88/17 Arrêt du Conseil d'État du Roi, interprétatif de celui du 9 août 1784, pour la construction d'un pont de bois provisionnel sur la rivière de Marne à la Ferté-sous-Jouarre ; et la perception des droits établis par ledit arrêt, au passage dudit pont.
26/01/1786
- A 195 Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que le marché de la ville de Montereau continuera à se tenir dans la grande rue.
02/12/1786
- A 88/18 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui règle la forme de l'administration municipale de la ville de Meaux.
10/08/1787
- A 157 Arrêt du Conseil d'État du Roi qui autorise l'ouverture du canal royal de Paris, à l'effet de joindre les rivières d'Ourcq et de Marne, prises à Lizy, qui viendra se partager proche Paris, entre la Chapelle et la Villette, pour d'un côté, se jeter dans la Seine, au bastion de l'Arsenal, et de l'autre, regagner cette rivière à son point de jonction, avec celle d'Oise, à Conflans-Sainte-Honorine ; ordonne que préalablement il sera procédé à la confection des plans, profils, devis et détails estimatifs de ladite entreprise, planté des piquets et jalons, fait des nivellements, fouilles et autres opérations sur tous terrains ouverts ou clos, dans l'alignement dudit canal ; fait défense de troubler ou empêcher lesdites opérations.
13/09/1788

Ordonnance royale

Une ordonnance royale est une loi royale applicable dans tout le royaume sous l'Ancien Régime en France (et sous les monarchies constitutionnelles au XIXe siècle), qui se distinguait d'un édit, au moins jusqu'au XVIIe siècle, par son caractère général.

- A 213 Ordonnance du Roi François II adressée à Guy Chabot, baron de Jarnac, concernant une assemblée du clergé et les États généraux convoqués à Meaux.
31/08/1560

- A 150 Ordonnance du Roi pour la conservation des routes de chasse dans les forêts de Saint-Germain, Marly, Fontainebleau, Compiègne, et autres forêts appartenant à Sa Majesté.

28/09/1777

Autres actes

- A 185 Lettres de légitimation en faveur d'Antoine Comte de Moret, fils de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret.

01/1608

- A 196 Arrêt notable du Grand Conseil, par lequel les provisions et prise de possession des bénéfices ont été déclarées nulles, et lesdits bénéfices adjugés à d'autres, à faute de les avoir contrôlés dans le temps de l'édit.

Concerne l'église Notre-Dame-du-Val de Provins.

27/03/1641

- A 165 Réponses faites aux députés du Parlement de Paris.

Le 4e et le 16e juin 1652 le Roi étant à Melun.

04/06/1652 - 16/06/1652

- A 117 Pouvoir du Roi donné au premier Hussier du Conseil d'État du Roi pour l'exécution d'un arrêt donné le 12 août 1661 donné audit Conseil. (1 pièce parchemin).

1661

- A 104 Registre de lettres et d'ordres royaux relatifs aux domaines et bois situés en Seine-et-Marne (Fontainebleau, Montereau, Nemours, etc.). (Registre 3 feuillets papier).

Le document est incommunicable en raison de son état matériel.

1675

- A 126 Règlement sur les capitaineries royales des chasses, notamment celles de Fontainebleau.

17/10/1707

- A 88/20 Sauvegarde pour le Chapitre de Vivier-en-Brie, avec attribution de leurs affaires aux requêtes du Palais.

Copie du Trésor des Chartes ; texte en latin.

Date de production : XVIIIe s. ; date de contenu : 01/1358

Série A - Actes du pouvoir souverain et domaine public
Actes du pouvoir souverain - Actes relatifs à la Seine-et-Marne

A 88/21 Sauvegarde pour le Chapitre de Vivier-en-Brie, avec attribution de leurs affaires aux requêtes du Palais.

Copie du Trésor des Chartes ; texte en latin.

Date de production : XVIIIe s. ; date de contenu : 03/1360

A 88/22 Lettre de sauvegarde Royale pour l'abbaye d'Hermières, Ordre de Prémontré.

Copie du Trésor des Chartes ; texte en latin.

Date de production : XVIIIe s. ; date de contenu : 02/1385

A 216 Acte du marquis De Montmorin, gouverneur et capitaine des chasses de la Capitainerie royale de Fontainebleau, relatif à la réglementation des pièges à loups dans ladite capitainerie. (*1 affiche imprimée en placard, papier*).

[1750]

Actes de portée nationale, ou intéressant des lieux situés hors Seine-et-Marne

- A 1/2 Recueil factice de textes législatifs imprimés (édits et déclarations).
Certains textes sont d'intérêt général et d'autres ont trait à l'actuel Département de Seine-et-Marne. Le recueil comprend un sommaire écrit à la main, une pagination et quelques annotations manuscrites.
1635-1689
- A 65 Copie l'Édit de Louis IX, alors âgé de treize ans, rendu d'après le conseil de Blanche de Castille sa mère, et des grands du royaume « pour bannir totalement l'hérésie du diocèse de Narbonne, » cédé à la couronne par Raymond, comte de Toulouse (avril 1228). Copie de lettres de confirmation données à Paris par Édouard Ier Roi d'Angleterre concernant le don d'une confiscation accordée par le Roi Henri III, son père, en faveur d'Edmond Rouault (5 juin 1272). Fac-similé et copie d'une ordonnance de Philippe IV, dit le Bel, roi de France, concernant la reconstruction des ponts de Melun (août 1289). Copie de l'Édit de Louis XIV, portant révocation de celui donné à Nantes par Henri IV, au mois d'avril 1598, le premier de ceux-ci est suivi du procès-verbal constatant la démolition du temple de Charenton (octobre 1685). (6 pièces papier).
Date de production : XVIIIe et XIXe ; Date de contenu : 1228-1685
- A 1/1 Édits, déclarations, ordonnances des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et arrêts du Conseil d'État. (49 pièces papier imprimées, 1 pièce papier manuscrit).
1660-1790
- A 66 Arrêts du Conseil d'État du Roi. (24 pièces papier, imprimées).
1695-1738
- A 67 Édit, ordonnance, déclarations, Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État du Roi. (23 pièces papier, imprimées).
1748-1779
- A 68 Édits, ordonnances, déclarations, Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État du Roi, instruction, extrait de règlement. (23 pièces papier, dont 16 imprimées ; 1 pièce parchemin).
1602-1788
- A 88/19 Lettre de légitimation en faveur d'Alexandre, second fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort (extrait des ordonnances royales).
04/1599

A 89 - A 103 Registres des Édits, déclarations et arrêts du Roi.

Il s'agit de recueils parcellaires, présentant les documents dans l'ordre de leur publication, sans hiérarchisation par type d'acte ou classement thématique quelconque. Les actes ont une portée principalement nationale, mais peuvent se rapporter à une administration plus locale.

1696-1779

A 89	1696-1700.
A 90	1704-1705.
A 91	1706-1707.
A 92	1708-1709.
A 93	1710-1713.
A 94	1714-1716.
A 95	1717-1720.
A 96	1722-1732.
A 97	1733-1746.
A 98	1747-1757.
A 99	1758-1762.
A 100	1763-1765.
A 101	1766-1768.
A 102	1769-1771.
A 103	1772-1779.

A 204 Édits du Roi concernant les ordres religieux.

1768

A 205 Édits du Roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique.

11/1787-29/01/1788

A 215 Ordonnances du Roi, déclaration du Roi, lettres patentes du Roi, arrêts du Conseil d'État du Roi, proclamation du Roi. (24 affiches imprimées en placard, papier).

On trouve par exemple une déclaration du Roi pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans son Royaume (14 août 1789), un arrêt du Conseil d'État du Roi concernant les mariages des noirs, mulâtres et autres gens de couleur (5 avril 1778) ou encore une ordonnance du Roi concernant les déserteurs (25 mars 1776), etc.

27/05/1669-11/09/1790

Gestion du domaine royal

- A 2 Tarif des droits dus par les particuliers passant déclarations et aveux au terrier du Roi et modèle de déclaration. Mémoire des aveux reçus par les notaires royaux, à Melun, commis à la confection du papier, terrier des domaines et comté de cette ville, appartenant au Roi, concernant les fiefs mouvant et relevant de Sa Majesté. *(3 pièces papier, dont 2 imprimées)*.
- 1670
- A 3 Comté de Crécy. - Déclarations faites au terrier de Crécy-en-Brie, par les habitants du lieu, de leurs héritages en la censive du Roi, à cause de son comté de Crécy, en tête une table des noms des particuliers qui ont passé déclaration audit registre et parmi lesquels on remarque : Adam Gallé, Benoist Reboullé, Barbe Matignon, Bertrand Desjardins, Charles Lebel, Chrétien Hur, Didier Baffon, Damien Regnier, Didier Maréchal, François Hardy, Guillaume Destours, Jean Person, Jacques Gaveau, Francis Dantan, Jean Tronchet, Jean Seguin, la dame veuve Nicolas Thévenard, la veuve Jean Deshaies, Martin Remy, Michel Dantan, Mathurin Leclerc, Nicolas Michelet, Pierre Reboullé, Nicolas Bourgeois, etc. *(Registre In-folio papier, 47 feuillets)*.
- 1641-1644
- A 4 Déclarations faites au terrier de Crécy. - Déclarations faites par : Léonard Dieu, Claude Collin, tisserand à Crécy, Denise Boudinet, fille émancipée par justice, Pierre Jardin, huissier royal à Crécy, Madeleine Bourdin, veuve de Toussaint Huet, Bertrand Lepelletier, Jacques Allaire, hôtelier à Crécy, Denis Dublocq, Catherine Lecomte, veuve d'Antoine Bridou, Jacques Delilier, Didier Baffon, Noël Bullier, Nicolas Moreau, huissier royal à Crécy, maître Pierre Houdeau, lieutenant en l'élection particulière de Crécy, Barbe Gaveau, veuve de Claude Fillon, Pierre Dupoix, marchand de soie, demeurant à Paris, Abel Denis, marchand boucher à Crécy, Richard Bégat, boulanger au même lieu. *(Registre petit in-folio papier, 33 feuillets)*.
- 1660-1664

- A 5 Déclarations faites au terrier de Crécy, par les habitants de Bouleurs, de Coulommies et autres lieux, de leurs héritages étant en la censive du Roi. Par : François Violaine, mercier, demeurant en la ville de Meaux, au nom et comme ayant charge et pouvoir de Marie Lenoir, veuve de François Violaine, Etienne Verritté, laboureur, demeurant à Moulignon-le-Bas, Jean Étienne, Guyon Andry, vigneron à Bouleurs, Denis Focault, tonnelier au même lieu, Christophe Menant, demeurant à Moulignon-le-Haut, paroisse de Quincy, Denis Robcis, vigneron au même lieu, Claude Oudot, voiturier par terre, demeurant au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, Catherine Chabouillé, veuve de maître Pierre de Gaulne, vivant procureur à Meaux, et Nicolas Bégat, laboureur à Coulommies. (*Registre In-folio papier, 49 feuillets*).
- 1630-1635
- A 6 Déclarations faites au terrier de Crécy par les mêmes habitants, précédées d'une table des noms des déclarants, dont ceux qui suivent ont été extraits : Jean Balluc, vigneron à Bouleurs, Denis Foucault, Jean et Pierre Petit, Marie Troublé, veuve de Claude Dupré, Jean Paullé, Jean Bataille, Gérard Lesguillon, Gérard Messenger, Pierre Deligny, Laurent Maureau, Alleaume et Jean Raoul, vignerons à Sarcy, Jacques Saultreau, demeurant à Coulommies, Charles Genoult, mercier au même lieu, Simon Blavot, Ponthus Soudain, Étienne et Sébastien Bourjot, demeurant à Montpichet, Charles Richard, de Bouleurs. (*Registre In-folio papier, 81 feuillets*).
- 1641-1647
- A 7 Déclarations au terrier de Crécy, suivies d'une table par ordre numérique de feuillets des noms des censitaires. Lesdites déclarations reçues par Denis Phelippot, notaire royal, garde-notes héréditaire en la ville de Crécy-en-Brie, commis par les membres de la chambre souveraine établie par le Roi pour la confection du papier terrier général et universel du domaine, en l'étendue du Bailliage et châellenie de Crécy, conformément aux déclarations de Sa Majesté des 20 juillet 1656, 7 novembre 1657, 30 mars 1658 et 26 mars 1659. (*Registre In-folio papier, 49 feuillets*).
- 1660
- A 8 Ensaisinement des contrats de ventes d'héritages consistant en hôtels et hôtelleries, maisons, bâtiments, terres, prés, etc., situés au territoire de Meaux, et relevant du Roi. D'une maison sise en la rue des Vieux-Moulins, vis-à-vis l'ancienne gabelle, vendue par Pierre-Claude Paton, marchand tisserand, au profit de Philippe Dutilloy, marchand linge, tous deux demeurant audit Meaux. D'une maison, située rue Poitevine, vendue par Jacques-Marie-Louis de Montferrand, à messire Ange-Louis Royer, seigneur de Bélon, conseiller du Roi en sa Cour des Monnaies, à Paris. Etc. (*Registre In-folio papier, 100 feuillets*).
- 1771-1776

- A 9 Ensaisinements d'une maison située au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, sur le rempart appelé des Amourettes, vendue par messire Louis-Charles Collier de La Marlière, ancien brigadier des Mousquetaires, à Nicolas-Claude Dassy, négociant à Meaux, de biens désignés en l'acte, vendus par dame Marie-Louise-Constance Terrier, veuve de M. Charles-Prosper Bauyn, marquis de Péreuse, à Jean Aubry, laboureur, demeurant à Meaux, d'un terrain à prendre dans les fossés de la ville, cédé par les maire et échevins à dame Claire de Sainte-Luce, veuve de M. Denis Navarre de Longuejume, ancien capitaine au régiment de Payssac-cavalerie, etc. (*Registre In-folio papier, 100 feuillets*).
1778-1782
- A 10 Ensaisinements d'actes contenant ventes : d'un jardin situé à Meaux, rue du Filoir, par Jean-Claude Rochard, docteur en médecine de la faculté de Douai, à Antoine-Gérard Bouland, marchand mercier, d'une maison située à Meaux, rue des Vieux-Moulins, par les héritiers de Claude Dassy, à demoiselle Antoinette-Claude-Michel Hubert, fille majeure, demeurant à Meaux. Bail à rente d'une maison située rue de la Poulaiellerie, vis-à-vis la grande boucherie, par l'Hôtel-Dieu de Meaux, à Denis Bouchon, maître vitrier, et à Marie-Louise Du-lieu, sa femme, etc. (*Registre In-folio papier, 100 feuillets*).
1783-1784
- A 11 Ensaisinements d'une sentence du Bailliage de Meaux du 7 juin 1784, portant adjudication sur la succession et héritiers de Pierre-Claude Le Bas, vivant maître maçon à Meaux, au profit de René-Gilbert Butor, de même état, du droit au bail emphytéotique pour 96 ans, commencé au jour Saint-Martin d'hiver 1727, consenti par les régisseurs des domaines du Roi, d'une maison, cour et jardin situés à Meaux, rue du Tan, et autres héritages, du partage des biens de la succession de Charles-François Dumont, divisés en deux lots, d'un contrat de vente de 54 perches de jardin à légumes, situées en la varenne de Meaux, par Barbe Legrain, femme de Nicolas Colle, négociant à Londres (Angleterre), etc. (*Registre In-folio papier, 50 feuillets*).
1785
- A 12 Ensaisinements d'un contrat de vente de divers héritages, par Nicolas et Alexandre Tronchon frères, avocats en Parlement, demeurant au hameau de Fosse- Martin, paroisse de Reez, au sieur Anne-Louis Regnault, concierge du palais épiscopal de Meaux, y demeurant, d'un contrat de mariage entre Jean-Jacques Martin et Marie-Louise Blot, tous deux demeurant à Nanteuil-lez Meaux, d'un contrat de vente par Pierre-Ange Briant, garçon marchand de vin à Paris, à messire Remy de Perthuis de Laillevault, chevalier, demeurant à Germigny-l'Évêque, de divers héritages désignés en l'acte, etc. (*Registre In-folio, 100 feuillets papier*).
1786
- A 13 Ensaisinements d'un contrat de vente, par les héritiers Cholet, au sieur Jacques-Étienne-Remy Petit, marchand de drap à Meaux, d'une maison où pendait anciennement pour enseigne : Le Grand Marin, située audit Meaux,

rue et porte Saint-Nicolas, d'un autre contrat de vente à faculté de réméré, par Françoise Plé, veuve de Jean Mongrolle, au sieur Nicolas-Claude Dassy, ancien négociant, demeurant à Meaux, rue des Pâtissiers, de portions d'héritages situés en ladite ville, d'un transport des années restant à courir du bail emphytéotique à 96 ans d'une maison située à Meaux, rue du Château, etc. (*Registre In-folio papier, 50 feuillets*).

1790-1791

- A 14 Cueilleret des cens et rentes dus au domaine du Roi en la ville et Élection de Meaux, par messire Eustache de La Verdure, pour sa maison sise à la place du Château, 6 deniers, maître Denis Mully, avocat, pour sa maison à ladite place, 6 sols, Nicolas Le Merre, écuyer, prévôt des maréchaux, Gérard de Rotheluge, pour une maison, Jean Leplé, pour le tripot de sa maison, 1 denier, Isaac Leber, lieutenant particulier, au lieu de la veuve de Louis Royer, pour une maison en la ruelle descendant à la porte des Vieux-Moulins, 3 deniers, Jean Narbonne, pour la maison de la Coupe d'or, située rue Poitevine, 2 deniers. (*Registre Petit in-folio papier, 104 feuillets*).

1620-1681

- A 15 Aliénation, adjudication et baux à loyer d'héritages sis à Meaux, de droits de pêche en la rivière de Marne, d'îles, ilots et atterrissements, saussaies et mottes, de droits de moulage et cordage des bois à brûler arrivant par la rivière de Marne, de péage à la porte Saint-Rémy sur chaque voiture de vin, le tout à Meaux, lesdits actes faits au profit de : François Vanard, chauxfournier à Antilli, Pierre Thomas Guillon, jardinier à Meaux, maître Jacques-François Louvel, avocat en Parlement, propriétaire à titre de bail emphytéotique de la terre et seigneurie d'Armentières, Jean Méry et François Méry, vigneron à Armentières, Thomas Prévôt, receveur des entrées de la porte Saint-Rémy à Meaux, Pierre-Jean-Marie Chéron, marchand de bois en la même ville, etc. (*23 pièces papier, 5 sur parchemin*).

1651-1784

- A 16 Comté de Melun. – Censives : copie collationnée de déclarations à terrier, aveux et dénombrements fournis au Roi à cause de son comté de Melun, précédée d'un état des seigneuries et fiefs mouvant dudit comté, situés tant en Brie qu'en Gâtinais, et du temporel des églises collégiales assises au Bailliage de Melun. Le premier acte inscrit audit registre est : l'aveu du Châtel-lez-Nangis, appartenant à feu messire Henry Du Châtel, le troisième, l'aveu de la terre d'Andrezel et de Boissettes, par messire Jean d'Andrezel, le cinquième, l'aveu du fief d'Éprunes, fourni par Jean de Melun, chevalier, et Gilles, son frère, écuyer, le huitième, celui de Pouilly-le-Fort, baillé par Jean de Vaudetard, lettres des religieux, abbé et couvent de Saint-Père de Melun, par lesquelles ils vendent le fief du Carrois et le pré de dame Alix, près l'Almont. (*Registre Petit in-folio papier, 136 feuillets*).

1373-1385

- A 17 Expéditions de déclarations passées au terrier du domaine du Roi, à cause de son comté de Melun, d'héritages situés à Samois et à Bois-le-Roi, état des cens dus audit domaine.
- Déclaration faite par Edmée Lavigne, veuve de Jean Duval, en son vivant pêcheur au Petit-Barbeau, pour une maison sise audit lieu, par Jacques Gonin, pour une maison et autres héritages, sis à Bois-le-Roi, état et censier pour faire, par le receveur du domaine de Melun et dépendances, la recette des cens et rentes appartenant au Roi et à percevoir tant en la ville de Melun qu'à Bois-le-Roi, Samois, Fontainebleau, etc. *(24 pièces papier, 1 pièce parchemin)*.
- 1667
- A 18 Comté de Moret. - Cueilloir à quatre confins des héritages situés au territoire Dormelles, en censive de la seigneurie du lieu, membre du comté de Moret, engagé à M. Lefèvre de Caumartin (1er volume).
- Censitaires : MM. Martin Auxerre, Jacques Bareiller, Louis Bellany, Étienne Belliot, Claude Bézout, Claude, Georges et Pierre Buffeteau, Charles de Catheraud, Antoine et Étienne de Saint-Père, Damien, Gervais, Jacques de Louis Jourdain, Jean-Baptiste et Marie Laudinet, Étienne Le Seurre, curé de Dormelles, à cause de son presbytère, etc. *(Registre In-folio papier, 384 feuillets)*.
- 1764-1773
- A 19 Comté de Moret. - Cueilloir à quatre confins de la terre de Dormelles (2e volume).
- Censitaires : MM. Aubineau (héritiers Marie-Claude), maître Antoine Barbin, marchand à Bois-Roux, paroisse de Dormelles, François et Louise Bézout, Jean, Guillaume, Martin et Toussaint Blanchard, dame Anne Charon, veuve de Pierre Miger, pensionnaire chez les Bénédictines de Provins, Étienne, François, Jean, Pierre et veuve Claude Couppé, François Dotz, marchand tanneur à Sens, dame Claire, Jacques, Jean-Baptiste, Louis Gallocher et autres, Jacques Haye de La Haye, maître en chirurgie et prévôt des maîtres chirurgiens de la ville de Montereau, Moreau de Maison-Rouge, lieutenant particulier au Châtelet de Melun, etc. *(Registre In-folio papier, 365 feuillets)*.
- 1766-1776
- A 20 Cueilloir à quatre confins des héritages situés au territoire de la seigneurie de Challeau (paroisse de Dormelles), membres du comté de Moret.
- Censitaires : MM. Élisabeth et Jean-Claude Bézout, Louis Bourgeois, Georges Buffeteau, Daniel Chevalier, marchand épicier à Montereau, Étienne et Edme Combe, Jean-Jacques Lelorgne de Savigny, Jean et Louis Dupont, François et Martin Gallocher de La Galisserie, le premier, avocat en Parlement et au Bailliage de Nemours, et le second, capitaine d'infanterie au bataillon de Laon, Jacques Marchand, laboureur à Dormelles, Marie et Nicolas Nau, maître Pierre Robert, prêtre du diocèse de Sens, maître Pierre-Edme-Paul Saint-Père, avocat en Parlement, etc. *(Registre In-folio papier, 297 feuillets)*.
- 1764-1777

- A 21 Cueilloir à quatre confins de la seigneurie de la commanderie.
Censitaires : Antoine Archambault, Félix Boucher, sous-brigadier en la prévôté générale des monnaies, gendarmerie et maréchaussée de France, demeurant à Montereau-Faut-Yonne, Étienne et Jean-Louis Brouillard, veuve et héritiers Noël Carlier, Étienne Chevalier, curé de Ville-Saint-Jacques, à cause de son bénéfice de la cure dudit lieu, la chapelle de Saint-Mammès, la charité de Montereau, l'école de Dormelles, l'école des filles de Ville-Saint-Jacques, les fabriques de Montarlot et de Varennes, Antoine et Pierre Gauvin, Simon Le Coq, maire et contrôleur au grenier à sel de Montereau, etc. (*Registre In-folio papier, 288 feuillets*).
1764-1777
- A 22 Cueilloir à quatre confins de la seigneurie de Lucigny.
Censitaires : Louis-Étienne Aubé, Hélène, Claude et Edme, Barbier, Denis, Charles, Catherine, Sébastien, Edme René et Joseph Bergeron, Philippe, Marguerite, Claude, Louis et Sébastien Charmeux, Louise-Suzanne de Gouy d'Arsy, abbesse royale de Villechasson et Moret, Jacques Hezard, concierge du château de Ravannes, Jacques, Jérôme, Jean-Baptiste, Charles et Gabriel Jarry, le séminaire de Sens, Vincent, Henry, Jacques et Pierre Parvanchères, etc. (*Registre In-folio papier, 433 feuillets*).
1773-1774
- A 23 Cueilloir à quatre confins des héritages situés au territoire de la seigneurie de Montarlot (table alphabétique en tête).
Censitaires : Claude Albot, Laurent Brion, Pierre Chaumet, Nicolas de Gueille, héritiers Dagron, demoiselle Claire-Élisabeth Gallocher de La Galisserie, dame Catherine Dufloquet de Réals, veuve de messire Grégoire-Nicolas-René Masse, dame de Ravanne, Épisy, Écuellen, Grand-Maison et autres lieux, Jean-Baptiste-Herman, chevalier de Trouville, gendarme de la garde ordinaire du Roi, Jean-François Perache, curé de Montarlot, Jacques Sdilon, garde des plaisirs du Roi en la capitainerie de Fontainebleau, etc. (*Registre In-folio papier, 262 feuillets*).
1762
- A 24 Cueilloir à quatre confins de la seigneurie de Thourry-Férottes.
Censitaires : Claude-Gabriel Bauf, André, Charles, Éloy, Jacques, Joseph et Nicolas Bègue, Jean-Baptiste Coudray, notaire à Férottes, sieur Pierre de La Flèche, seigneur de La Mothe, demeurant en son château de La Mothe, paroisse de Thourry-Férottes, maître Pierre Gourier, laboureur, demeurant à Flagy, Élisabeth, Marie, Sébastien et Jean Harang, Baise, Edme, Jean, Nicolas, Sébastien et Simon Limosin, Pierre Menissier, Étienne Nolet, Baise et Gabriel Prieur, François, Louis et Pierre Rodier. (*Registre In-folio papier, 598 feuillets*).
1768-1777

- A 25 Cueilloir à quatre confins de la seigneurie de Villecerf (table alphabétique).
Censitaires : veuve et héritiers Pierre Bourbon, Jean Carré, Antoine, Jean-Baptiste et Étienne Chaussée, demoiselle Marie-Geneviève de La Courcelle, veuve de Jean-Baptiste-François Filz, décédé bourgeois de Villecerf, Charles, Marie-Anne et Louis Frot, Pierre Nicolet, Étienne et Louis Pineau, Jean et Geneviève Taupenet, Pierre Turet, etc. (*Registre In-folio papier, 411 feuillets*).
1765-1776
- A 26 Cueilloir à quatre confins de la seigneurie de Saint-Ange.
Censitaires : Louis Baudet, François Bournot, Laurent Bouture, premier huissier audiencier en la prévôté générale des monnaies et maréchaussée de France, demeurant ordinairement au château de La Fontaine du Dy, paroisse d'Écuellen, Edme et François Combe, Étienne et Clément Desmures, Pierre, Louis et Jacques Gallocher, maître Edme Jubin, notaire royal à Villecerf, Louis et Claude Laudinet, Augustin Mazereau, héritiers Pierre Passerard, Geneviève Ravereau, François Tantôt, etc. (*Registre In-folio papier, 359 feuillets*).
1760-1765
- A 27 Cueilloir à quatre confins de la seigneurie de Villemert.
Censitaires : François Archenault, Charles Barbe, laboureur à la Vionnerie, Élisabeth, Marguerite, Étienne et Sébastien Blin, Pierre Bouchonnet, tailleur d'habits, Étienne Bouyer, curé de la paroisse de Villemert, mademoiselle Marie-Geneviève de La Courcelle, veuve du sieur Jean-Baptiste-François Filz, décédé bourgeois de Villecerf, Charles Drominy, manouvrier, demeurant au Pimart, Antoine Guénée, prêtre chanoine de l'église d'Amiens et clerc de la grande chapelle du Roi, demeurant à Paris, etc. (*Registre In-folio papier, 481 feuillets*).
1767-1776
- A 28 Cueilloir à quatre confins de la seigneurie de Ville-Saint-Jacques (1er volume).
Désignation des biens de : Claude Bezout, laboureur, demeurant à Pilliers, paroisse de Villecerf, au nom et comme ayant épousé Catherine Columeau, Étienne, Pierre et Jean Croisé, Antoine et Pierre Gauvin, Jacques, Médard, Jean, Marguerite et Élisabeth Le Cerf, Marie- Madeleine Joly, bourgeoise de Montereau, Georges, Catherine, François et Étienne Préau, Marguerite Saviard, Jean, Jacques, Pierre, Étienne et Michel Villechevrolle, Jacques Vimont, etc. (*Registre In-folio papier, 369 feuillets*).
1764-1766

- A 29 Cueilloyr à quatre confins delà seigneurie de Ville-Saint-Jacques (2e volume).
Censitaires : Abbaye de La Joye, représentée par sieur Henry Lair, son agent, Edme-Georges Bordet, épicier à Montereau-Fault-Yonne, héritiers Robert de Courville, représentés par sieur Louis Balthazar Corby, officier de la maison du Roi, au nom et comme ayant épousé demoiselle Élisabeth Françoise Robert de Courville, demeurant à Fontainebleau, l'école de Ville-Saint-Jacques, les fabriques de Noisy et de Ville-Saint-Jacques, Charles-Louis Notaire, marchand mercier, demeurant à Paris, Lubin Puissant, meunier à Mâche-Moulin, etc. (*Registre In-folio papier, 367 feuillets*).
1766-1777
- A 30 Cueilleret ou papier de recette des censives dues sur la seigneurie de Dormelles, membre du comté de Moret.
Censitaires : François Archambault, vigneron, demeurant à Momery, paroisse de Villemert, doit par an, le jour Saint-Rémy, savoir : en argent, 4 sols 7 deniers et demi, et en grain, trois quarts de boisseau et un tiers, Abraham Bouton, vigneron au haut de Dormelles, doit par an, audit jour Saint-Rémy : en argent, 10 sols 8 deniers et un huitième, et en grain, un boisseau, trois huitièmes et un tiers, Claude Coupé, jardinier à Soisy-sur-École, doit par an, ledit jour : en argent, 15 deniers, et en grain, trois quarts de boisseau, etc. (*Registre Petit in-folio papier, 162 feuillets*).
1764-1775
- A 31 Cueilleret de la seigneurie de Challeau.
Censitaires : Jean Blanchard, charpentier, demeurant à Saint-Gervais, paroisse de Dormelles, doit par an, suivant sa déclaration du 13 janvier 1766 : 2 sols 6 deniers, et à cause d'Élisabeth Gallocher, sa femme, par autre déclaration du 17 du même mois, doit, compris les 2 sols 6 deniers indiqués plus haut : argent, 6 sols 4 deniers et demi, seigle, un boisseau, froment, un huitième de boisseau, orge, un huitième de boisseau, Denis Garcet, laboureur, demeurant à la ferme de Saint-Ange, paroisse de Villecerf, doit, par an : en argent, 3 sols 9 deniers et trois quarantièmes, etc. (*Registre Petit in-folio papier, 128 feuillets*).
1764-1776
- A 32 Cueilleret de la seigneurie de la commanderie, dont les recettes se font le jour de Notre-Dame de mars.
Censitaires : Antoine Buffeteau, laboureur à Ville-Saint-Jacques, à cause de Marie-Claude Lemoust de La Fosse, sa femme, suivant sa déclaration du 20 février 1767 : argent, 1 livre 13 sols 40 deniers, froment, 5 boisseaux, avoine, même quantité, Claude Guillot, procureur fiscal des seigneuries de Challeau et Dormelles, doit par an, suivant sa déclaration du 5 août 1767, en argent, 9 deniers trois huitièmes, Jean-Maximilien Lelou, banquier à Paris, seigneur de By, paroisse de Thomery, doit, chaque année : 12 deniers et demi, etc. (*Registre Petit in-folio papier, 99 feuillets*).
1764-1777

- A 33 Cueilleret de la seigneurie de Montarlot.
- Censitaires : Pierre Begault, charpentier, demeurant à Fontainebleau, doit par an, suivant sa déclaration du 5 octobre 1776, 5 deniers, les héritiers Pierre Dagron doivent, suivant leur déclaration du 12 octobre de la même année, passée devant Vincent, notaire à Moret, par le sieur André Dagron, entrepreneur de la manufacture d'acier de Néronville, tant en son nom que comme se portant fort de Pierre Dagron, son frère, demeurant à Paris, etc. : en argent, 12 deniers et un sixième, et en froment, un boisseau et trente-et-un cinquantièmes. (*Registre Petit in-folio papier, 99 feuillets*).
- 1766
- A 34 Cueilleret de la seigneurie de Villecerf, dont les recettes se font au jour de Saint-Martin d'hiver.
- Censitaires : Antoine Brutel, laboureur, demeurant à Pilliers, paroisse de Villecerf, à cause de Marguerite Bouillon, sa femme, doit par an, suivant sa déclaration du 10 juin 1767 : 5 deniers et cinq huitièmes, François Dotz, marchand tanneur, demeurant à Sens, à cause de Marie-Jeanne Buffeteau, sa femme, 11 deniers un quart, Marie Catherine Dufloquet de Réals, dame de Ravannes, Ecuelles, Épizy, etc., demeurant à Paris, doit 3 sols 1 denier un huitième. (*Registre Petit in-folio papier, 111 feuillets*).
- 1765-1777
- A 35 Cueilleret de la seigneurie de Saint-Ange, payables à la Saint- Martin d'hiver.
- Censitaires : Edme Cadet, laboureur à La Genevraye, à cause de Firmine Bouleu, sa femme, qui doit par an, suivant sa déclaration du 18 juin 1775 : argent, 1 denier et demi, froment, cinq trente-deuxièmes de boisseau, seigle, cinq soixante-quatrièmes, avoine, même quantité, Jean-François Dubreuil, avocat et procureur au Parlement de Paris, y demeurant, à cause de Rose Garnier, sa femme, doit par an, suivant sa déclaration du 24 juillet 1775 : argent, 2 sols 8 deniers, froment, dix-huit vingt-cinquièmes de boisseau deux tiers et un douzième, avoine, dix-huit cinquantièmes de boisseau un tiers et un vingt-quatrième. (*Registre Petit in-folio papier, 136 feuillets*).
- 1760-1775
- A 36 Cueilleret de la seigneurie de Ville-Saint-Jacques, dont les cens sont payables à la Saint-Rémy.
- Censitaires : Gabriel Audinet, marchand demeurant à Fontainebleau, doit par an, suivant sa déclaration du 5 mars 1769 : 7 deniers et demi, Pierre Brissard, marchand, demeurant à Thourry-Férottes, à cause de Marie-Anne Joly, sa femme, suivant sa déclaration du 21 juin 1766 : argent, 17 sols 7 deniers quinze seizièmes, froment, six boisseaux neuf seizièmes, avoine, trois boisseaux trois quarts, Jacques de la Haye, chirurgien à Montereau, doit par an, suivant sa déclaration du 15 juin 1776: argent, 3 livres 2 sols

5 deniers un quart, chapons, un et demi, poulets, trois et un vingt-neuvième, oeufs, quinze et sept vingtièmes. (*Petit in-folio papier, 155 feuillets*).

1766-1777

- A 37 Duché de Nemours. - Mouvance censuelle, déclarations passées au terrier de la seigneurie de Nemours par les habitants des villes, faubourg et banlieue, de tous leurs héritages étant en la censive du Roi et du duc de Nemours (1er volume).

Enregistrement au greffe du Bailliage de Nemours, par Anne Hédelin, commissaire-enquêteur et examinateur audit Bailliage, des lettres de Charles IV, roi de France, données à Paris, le 9 juin 1404, portant érection en titre de duché-pairie de la ville et château de Nemours, comme ancien domaine de la Couronne, avec plusieurs autres villes, châteaux et domaines, en faveur de Charles II, roi de Navarre, fils de Charles 1er, aussi roi de Navarre, qui était fils de Philippe, comte d'Evreux, et de Jeanne, fille du roi Louis Hutin. Ledit terrier dressé par Bertrand, notaire à Nemours, commis à cet effet. (*Registre Grand-4° sur vélin, 188 feuillets*).

1644

- A 38 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Nemours (2e volume).

Par : Claude Carré, sergent royal, Jean Barrage, receveur de la terre et seigneurie de Paley, François de La Servautière, drapier, demeurant au Bignon, noble homme Charles Berault, écuyer, sieur de Bonlieu, exempt des gardes du Roi, gentilhomme servant de Sa Majesté, demeurant à Aubervilliers, près Paris, Antoine Foireau, marchand mégissier, demeurant au faubourg du Grand-Pont de Nemours, Pierre Filz, marchand audit Nemours, Nicolas Laurent, voiturier par terre, Jean Dantan, marchand mercier, Marie Delon, veuve de Jean Buisson, sergent royal, etc. (*Registre Grand in-4°, vélin, 235 feuillets*).

1644

- A 39 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Nemours (3e volume).

Par : Jeanne Derichemont, veuve de Pierre Brédillard, Antoine Revolat, marchand, maître Louis Dufresne, élu, tous demeurant à Nemours, Pierre Farcy, marchand à Fontainebleau, Jean Maulgret, sergent royal en l'Élection de Nemours ; Jean Benoist, boucher audit lieu de Nemours, Étienne Mestais, sergent royal, Paul Rou, savatier, Jean Landry, vigneron, Hubert Rousseau, laboureur, demeurant à Remauville, Pierre Malbranche, praticien, demeurant à Poligny, et Madeleine Derichemont, veuve de Jean Hue, vivant cardeur, demeurant à Nemours, etc. (*Registre Grand in-4°, vélin, 166 feuillets*).

1644-1652

- A 40 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Voulx, membre du duché de Nemours, par les habitants dudit lieu de Voulx, de tous les héritages qu'ils possèdent en censive du duché (4e volume).
- Par : Pierre Cossinet, meunier et laboureur, demeurant à Voulx, Edme Bezout, laboureur à Lichiot, Luc Joineau, tailleur d'habits à Montmachoux, Georges Desgranges, le jeune, laboureur, demeurant au Haut-du-Charme, paroisse de Voulx, Thibault Chevannier, aussi laboureur au même lieu, Barthélemy Almain, sabotier à Voulx, Claude Chambault, tixier en toile à La Brière, paroisse dudit Voulx, Michel de Merlange, laboureur à Voulx, Geoffroy Le Mou, écuyer, sieur de La Fosse, et Charlotte Le Mou, sa soeur, etc. (*Registre Grand in-4°, vélin, 195 feuillets*).
- 1644-1645
- A 41 Aveux fournis par les censitaires la ville, des faubourgs et de la banlieue de Nemours, pour servir à la recette et reconnaissance des droits du duché dudit lieu. Aveu du fief de Lespinoy, sis en la paroisse de Préfontaine, fourni par René de Thibullier, écuyer, sieur d'Angluse, Pranville et du fief susdit, ci-devant capitaine au régiment de Normandie, demeurant à Angluse, paroisse de Nargis. Aveu et dénombrement des terres et seigneuries d'Augerville, de Boulancourt, Orville, Busseau, Trezay, Germany et La Fontaine dudit Trezay, fait par le fondé de pouvoir de messire Louis de Saint-Aulaire, chevalier, marquis de Chabannes, baron de Milly en Gâtinais, auquel lesdites terres et seigneuries appartenaient comme ayant épousé dame Jeanne Perault, fille du défunt seigneur le président Perault, etc. (*Registre In-folio papier, 161 feuillets*).
- 1679-1685
- A 42 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Nemours, par les habitants des villes, faubourgs et banlieue, de tous leurs héritages étant en la censive du Roi et de son frère Philippe, duc d'Orléans et de Nemours (1er volume).
- Par : Abel Lamotte, le jeune, praticien, demeurant à Nemours, au nom de dame Marie Poisson, veuve Roger Bontemps, en son vivant seigneur de Morancy, François Berthier, conseiller-procureur du Roi et de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, de Chartres et de Nemours, Nicolas Vimard, maître chirurgien, demeurant à Nemours, Charles Porcabeuf, marchand boulanger, Jean Chamault, mégissier, et Élisabeth Destiange, veuve du défunt Henry Gobert, sieur de Claire-Fontaine, etc. (*Registre In-folio papier, 349 feuillets*).
- 1679-1685
- A 43 Déclarations passées au terrier de Nemours (2e volume).
- Par : Jean Delon, fils d'Étienne, marchand tanneur, demeurant au Picardeau de Nemours, Antoine Forment, organiste et maître-écrivain, demeurant à Nemours, Sébastien Benoist, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Nemours, Antoine Raslé, marchand libraire imprimeur, demeurant à Paris, Charles Débonnaire, greffier du Bailliage de Nemours, au nom et comme se faisant et portant fort de Mathurin Débonnaire, son père, greffier en

chef de l'Élection de la même ville, Pierre Perault, maître chirurgien, François Petit, prêtre, docteur en théologie, Valérien Pimont, l'aîné, greffier au grenier à sel de Nemours, y demeurant, ainsi que les précédents. (*Registre In-folio papier, 258 feuillets*).

1682-1687

- A 44 Plan parcellaire, ou terrier du territoire et de la seigneurie de Nemours.
- Onze feuilles cotées de BC à MN (les feuilles AB et CD manquent). Chacune des feuilles de ce plan porte sa série particulière de numéros et les noms des censitaires, avec la contenance de chaque héritage exprimée en chiffres. L'indication des climats manque presque partout, on n'y voit que les suivants : Le Mont-d'Olivet, les Tue-Vaches, les Gros-Monts, les coteaux des Hauts de Doyers et les Beaux-Regards. (Le plan de la ville de Nemours n'existe pas.) (*11 pièces papier*).

XVIIIème s.

- A 45 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Château-Landon, membre du duché de Nemours, des héritages en la censive du Roi et de son frère.
- De cette seigneurie dépendent divers climats situés sur les territoires de Treilles, Lorcy, Préfontaine, Mignerettes, Beaumont et Saint-Maurice-Le-Fessard. (*Registre In-folio papier, 349 feuillets*).

1711-1712

- A 46 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Chéroy, membre du duché de Nemours.
- Par : Claude Guillaume, marchand à Chéroy, Michel Marchais, conseiller du Roi, président, prévôt, juge civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur en la prévôté et châtellenie royale de Chéroy et Lixy, Antoine Gallerand, chaudronnier à Chéroy, Charles Destouches, bourrelier au même lieu, etc. (*Registre In-folio papier, 160 feuillets*).

1678-1680

- A 47 Déclarations passées au terrier de Flagy, membre du duché de Nemours (table alphabétique des censitaires).
- Par : Antoine Rochetel, François Perrier, Louis Renault, Pierre Deschallas, Jacques Bourbier, Edme Perthuisson, l'aîné, etc., tous laboureurs à Flagy, ont fourni leurs déclarations au terrier de la seigneurie de ce lieu. (*Registre In-folio papier, 241 feuillets*).

1680-1685

- A 48 Cueilleret, ou papier de recettes des censives dues sur la seigneurie de Flagy, payables le jour de Saint-Rémy : lesquelles se partagent entre M. de Caumartin, comme engagé du duché de Nemours, et madame de Saint-Gilles, représentant les seigneurs de Belle-Fontaine, paréagistes du duché.

Ce Cueilleret a été dressé sur les minutes des déclarations passées au terrier de Flagy, devant maître Fournier, notaire à Moret, commis à cet effet, et Denis-François Vincent, son successeur, par : maître Étienne Auxerre, procureur à la prévôté de Flagy, messire Collin, écuyer, conseiller du Roi, demeurant à Nemours, Claude Cretté, praticien, demeurant audit Flagy, au nom et comme époux d'Anne Blanchard, messire Pierre-Philippe-Clair-Antoine Moreau de Maison-Rouge, lieutenant particulier de Melun, etc. (*Registre In-folio papier, 107 feuillets*).

1769-1774

- A 49 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Grez, membre du duché de Nemours.

Par : François Périchon, marchand chauxfournier, demeurant à Grez, Michel Chevalier, sieur de La Croix du Guay, capitaine dans la vénerie du sanglier, demeurant aux Chapelottes, paroisse de Grez, Louis Mortillon, maître charpentier, demeurant audit Grez, Jean Villechevrolle, vigneron, demeurant au même lieu, François de Laubepin, sieur de Bonville, demeurant aussi à Grez, au nom et comme se portant fort de demoiselle Barbe Huttin, veuve de François de Laubepin, sa mère, et demoiselle Nicolle Huttin, sa tante, veuve de Léger Trimard, héritiers de Marie Le Charon. (*Registre In-folio papier, 181 feuillets*).

1679-1680

- A 50 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Lixy, membre du duché de Nemours, par les censitaires de ladite seigneurie.

Par : Jacques Lajon, laboureur à Lixy, Jacques Prunay, procureur en la prévôté royale de Pont-sur-Yonne, Louis-Toussaint Cochon-Paris, sous-lieutenant des chasses de feu Madame, duchesse douairière d'Orléans, Edme Lefebvre, cordonnier, demeurant à Brannay, etc. ; lesquels ont déclaré tenir leurs héritages en censive tant du Roi que de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, etc., et des religieux de Saint-Jean-lez-Sens, seigneurs par moitié de la terre de Lixy. (*Registre In-folio papier, 51 feuillets*).

1711-1713

- A 51 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Pont-sur-Yonne, membre du duché de Nemours, reçues par Pierre Nezonnet, notaire royal audit lieu de Pont-sur-Yonne.

Par : Guillaume Jarry, le jeune, marchand, demeurant à Pont, Jean Hémon, marinier, Jacques Cochot, drapier, Jean Buisson, maréchal, Jacques Fromeny, vigneron, Edme Frondeau, laboureur, Richard Grunet, chapelier, Pierre Brechot, marchand, etc. (*Registre In-folio papier, 186 feuillets*).

1680

- A 52 Déclarations passées au terrier de Pont-sur-Yonne reçues par Chahuet, notaire à Nemours.
- Censitaires : Étienne Guinostin, meunier, demeurant à Pont-sur-Yonne, Guillaume Huré, laboureur à Villemannoche, Jacques Prunay, procureur en la prévôté royale de Pont-sur-Yonne, y demeurant, Jacques Prunay, maître de la poste dudit lieu, Étienne Charles Gaultier, lieutenant des bourgeois de la ville de Sens, lesquels ont reconnu et confessé tenir leurs héritages en censive du Roi et de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans et de Nemours, à cause de son duché dudit lieu de Nemours et de sa seigneurie de Pont-sur-Yonne. (*Registre In-folio papier, 260 feuillets*).
- 1711-1728
- A 53 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Recloses, membre du duché de Nemours (1er volume).
- Censitaires : Thomas Geoffroy, vigneron, Pierre Landry, laboureur, Aubin Héron, cabaretier, Barbe Frégé, veuve de Marc Bellier, Martin Lefèvre, vigneron, etc., ont reconnu que leurs héritages sont tenus en censive du Roi, de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans et des abbés et religieux de Barbeau, seigneurs pour chacun moitié de ladite seigneurie de Recloses. (*Registre In-folio papier, 298 feuillets*).
- 1679
- A 54 Déclarations passées au terrier de la même seigneurie (2e volume).
- Censitaires : Jacques Ruffard, laboureur, Marin Thoinet, marchand, Jacques Landry, receveur des terre et domaine de Recloses, Claude Guinebault, marchand, bourgeois de Fontainebleau, Jean Delon, bourgeois de Nemours, Pierre Guinebault, garde des chasses et plaisirs du Roi, demeurant à Ury, Anne Poirier, veuve de Pierre Langelet, en son vivant boulanger à Fontainebleau, Etienne Berruyer, vigneron à Recloses, René Nivelon, concierge et garde du mail de Fontainebleau, y demeurant, etc. (*Registre In-folio papier, 186 feuillets*).
- 1679-1686
- A 55 Déclarations passées au terrier de la seigneurie du Sceau, membre dudit duché de Nemours (table alphabétique).
- Censitaires : Jacques Caillat, marchand blatier, Mathurin Loyer, marchand, Pierre Picard, l'un des gardes de M. le duc de Béthune-Charost, Louis Blanchard, manouvrier, demeurant tous à Sceau, Gabriel Gorjon, sieur Du Buisson et Des Fourneaux, fondé de procuration de demoiselle Anne Charpentier, sa mère, veuve de noble homme Claude Gorjon, vivant conseiller du Roi et son procureur à Dollens, pays de Picardie, Pierre Hamiard, laboureur à Courtempierre, lesquels ont déclaré tenir leurs héritages en censive du Roi et de S. A. R. le duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et de Nemours, à cause de ladite seigneurie de Sceau, où le chapitre de Saint-Maur-lez-Paris prend moitié par indivis. (*Registre In-folio papier, 268 feuillets*).
- 1678-1680

- A 56 Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Voulx, membre du duché de Nemours (table alphabétique).
- Censitaires : Claude Auxerre, marchand, demoiselle Madeleine d'Isaac, veuve du sieur Edme de Groslier, sieur d'Inville, Martin Bourbon, manouvrier, Nicolas Génois, boulanger, Marie Lenain, veuve de François Auxerre, tous demeurant audit lieu de Voulx, lesquels ont déclaré tenir leurs héritages en censive du Roi et de S. A. R. le duc d'Orléans. (*Registre In-folio papier, 263 feuillets*).
- 1679-1683
- A 57 Droits seigneuriaux. - Enregistrement des droits de contrôle et de profit de ventes au duché de Nemours, dus par les détenteurs de terres, maisons, prés, bois, vignes et autres héritages, mouvant tant en fief qu'en roture dudit duché, déclaration de vente d'une maison avec différents bâtiments situés à Nemours, rue des Moulins, et où pend l'image du Cavalier par Marguerite Fouré, veuve de Louis Augis, à François Guillien, aubergiste audit Nemours, suivant acte reçu par Chahuet l'aîné, le 15 mars 1752, moyennant 50 livres de rente foncière au principal de 1,000 livres, et en outre 3,000 livres de rente constituée en principal, droits perçus, remise faite du quart, 250 livres, plus 9 livres pour contrôle et enregistrement. (*Registre In-folio papier, 189 feuillets*).
- 1753-1762
- A 58 Comté de Provins. - Registre d'insinuation des actes translatifs de la propriété d'immeubles assujettis au centième denier, ainsi que des successions collatérales des mêmes biens, précédé de la déclaration du Roi, qui rétablit le centième denier sur les immeubles fictifs, donnée à Versailles le 24 avril 1763, et de celles des 20 et 27 mars 1748, sur le même sujet. Du 20 septembre 1764 : vente de l'office de premier huissier-audiencier au Bailliage de Provins, par la veuve Gilles-Bruno Léger, à Louis-André Forget, moyennant 600 livres. Du 18 novembre même année : donation d'une somme de 6,000 livres par Michel Verneuil, notaire à Paris, au profit de demoiselle Marie-Anne de La Haye, à l'occasion de son mariage avec Jean Hotte de Pontcharraux, procureur au Parlement de Paris, suivant contrat passé devant Armet, notaire au Châtelet de la même ville. (*Registre In-folio papier, 33 feuillets*).
- 1783
- A 59 Sommier des fiefs et biens nobles situés dans l'arrondissement du bureau du Tillard, possédés soit par des gentilshommes anoblis, gens de main-morte et privilégiés, soit par les roturiers et non nobles qui sont dans le cas de payer le droit de franc-fief. Fief d'Augers, appartenant à maître Jean-Baptiste-Charles-François de Clermont-d'Amboise, marquis de Clermont, terre et seigneurie de Beton-Bazoches, ayant haute, moyenne et basse justice, appartenant à maître Gaspard-Louis de Chevy, marquis de Chevy, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. de Saint-Phal, son cohéritier dans la succession de Monseigneur de Vauréal, évêque de Reims, par arrêt du Parlement de Paris, du 19 mai 1779, moyennant 153,910 livres, terre et

seigneurie de Metz, appartenant à M. l'abbé Terray, ancien contrôleur général des finances, comme acquéreur du sieur Gallot de Metz, par acte du 15 avril 1774. (*Registre In-folio papier, 37 feuillets*).

1785

A 60

Recettes et déclarations des droits de francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquêts, faites au bureau de Lizy-sur-Ourcq, et du droit de nouveau centième denier, au bureau de Crouy-sur-Ourcq. Du 20 juillet 1751, reçu de messire Pierre Vaslon du Montcel, avocat en Parlement, bourgeois de Paris, la somme de 164 livres, pour droits de francs-fiefs, à cause de l'acquisition de moitié de la terre et seigneurie de Montsoutin, appelée le fief de Boque, et située en la paroisse de Tancrou, du 22 avril 1763, fait recette de 284 livres, payées en l'acquit du sieur Roussin, seigneur en partie d'Ocquerre, et à compte des condamnations contre lui prononcées pour droits de francs-fiefs, etc. (*Registre In-folio papier, 48 feuillets*).

1747-1783

A 69

Usages et chauffage dans les bois du Roi, coupes et ventes ordinaires, etc.

« Extrait de l'estat des chauffages et autres droits que le Roy en son Conseil veut et ordonne estre délivrez en espèce et en argent en l'année 1674 et les suivantes, aux usagers sur les forests du département de l'Isle de France, Brie, Perche, Picardie, Païs reconquis et Blaisois, et ce conformément à l'Ordonnance sur le fait des Eaux et Forest du mois d'aoust 1669. Maîtrise de Fontainebleau. Forest de Bière. Le seigneur de Fleury, 375 livres, pour 50 cordes de bois, les religieuses de Notre-Dame du Lys, jouiront de 40 cordes de bois usager en espèce, pour leur chauffage, les habitants de la paroisse de Saint-Ambroise de Melun, demeurans dans les anciennes maisons usagères du Petit-Clos et faubourg des Carmes, au nombre de 91, pasturage pour 3 bestes aumailles pour chacune desdites maisons, les habitants du bourg de Fontainebleau demeurans dans les 210 maisons usagères déclarées au jugement de réformation ; ceux de la paroisse d'Avon et hameaux en dépendans, demeurans ez 94 maisons usagères ; ceux de la paroisse de Samois demeurans ez 184 maisons usagères et ceux de la paroisse de Bois-le-Roy, Brolle et hameaux en dépendans, demeurans dans les 238 maisons usagères, pasturages pour 3 vaches avec leurs veaux au-dessous d'un an pour chacune maison, et un taureau pour chacune desdites paroisses, et panage pour 6 porcs de leur nourry, aussy pour chacune maison, en payant les redevances ordinaires, conformément au jugement du 13 aoust 1528, les habitants de Veneux-Nadon et Sablons dépendans de la paroisse de Moret, au nombre de 54 maisons, pasturages pour 3 bestes aumailles et leurs suivans d'un an, et panage de 3 porcs par chacune maison, en payant les redevances ordinaires suivant l'arrest du 19 décembre 1615. » Coupes et ventes ordinaires des bois du domaine royal. « Extrait de Testât des coupes et ventes ordinaires de bois de haute fustaye et taillis que le Roy en son Conseil veut et ordonne estre faictes en l'année 1675 et les suivantes dans les forests du département de l'Isle de France, Brie, etc. Isle de France. Gruerie de Brie. Dans le bois du Parc, contenant 367 arpens sera coupé 25 arpens de bois taillis de vente

ordinaire pour chacun an à commencer en 1675. Gruerie de Corbeil. Les bois de Sénart et Rougeau contenant 173 arpens et engagés au mareschal de Villeroy, à la réserve des routes qui appartiennent au Roy. Maîtrise de Fontainebleau. Dans la forest de Bière, contenant 13,213 arpens, sera coupé 90 arpens de bois fustaye de vente ordinaire. Gruerie de Provins. Dans le buisson de Ferrières, contenant 270 arpens, engagés au sieur de Monglas, la forest de Sourdun, 1,026 arpens 50 perches, y compris 759 arpens 28 perches réunis sur plusieurs particuliers, le bois des Bruières et des Fourneaux 41 arpens 32 perches engagez audit sieur de Monglas, et la forest de Jouy, 1,666 arpens 60 perches, dont il appartient au Roy trois buissons engagés, savoir : la vente Bugnon, 63 arpens 60 perches, la vente Bruly, 66 arpens 12 perches, et la vente du bois Augé, 84 arpens 31 perches, sera coupé 100 arpens de bois taillis par chacun an au profit de l'engagiste. Maîtrise de Crécy. Dans la forest de Crécy, contenant 5,190 arpens 25 perches, sera coupé, savoir : dans le fonds de fustaye réservé au Roy 35 arpens de bois de demie fustaye de vente ordinaire par chacun, an, à commencer en 1698, à la réserve de 40 baliveaux par arpent, » etc. (3 pièces papier).

Sources complémentaires : Archives nationales, registre E 3627.

1673-1720

- A 105 Reçu pour paiement de gages de l'abbé Nicolas Denise pour sa charge de prêtre chapelin du Roi à Fontainebleau. (1 pièces parchemin).

12 octobre 1693

- A 106 Estimation des bois de la forêt de Crécy pour l'ordinaire de 1776. (2 pièces papier).

1775

- A 108 Quittances relatives à des ventes de bois, par adjudication, dans la forêt de Crécy (le Huttier au Renard) et le bois de Champrose (triage de Mandegrès). (9 pièces papier).

1778-1780

- A 109 Compte-rendu de bonne exécution des coupes de bois dans la forêt de Bière. (1 pièces papier).

1658

- A 110 Domaine royal de Fontainebleau : brevet d'André Girard pour la charge de plombier au château de Fontainebleau (1662, 1692), provision de la charge de lieutenant des chasses de la capitainerie de Fontainebleau (1767), [transport de propriété] jardinier et gouverneur de l'Orangerie du Roi à Fontainebleau (1670). (4 pièces parchemin, dont une avec sceau).

1658-1777

- A 111 Quittances de gages de la capitainerie de Fontainebleau. (3 pièces parchemin).
1737-1773
- A 112 Quittance de rente perpétuelle pour Marie Madeleine Moussard veuve de Louis Dorchemer. (2 pièces parchemin).
1748
- A 113 Galland Jacques, conseiller du Roi, reconnaît avoir reçu de Bartilla[t], la somme de 3000 livres tournois en Louis d'or et d'argent pour faire le voyage de Fontainebleau à Florence pour porter la nouvelle de la naissance du Dauphin. (1 pièce parchemin).
1662
- A 114 Prisée de terres et forêts faite suite au décès de Denis Louis Chasteaux. (Petit In-folio papier, 16 feuillets).
1783
- A 115 Melun. - Provisions de la charge de potager-bouche pour Pierre Vallois fils à la suite de Pierre Vallois père. (1 pièce parchemin, avec sceau plaqué).
1657
- A 116 Sentence des commissaires députés par le Roi pour l'évaluation des biens échangés entre Sa Majesté et Louis Charles de Bourbon comte d'Eu, entre autres le domaine et la forêt de Crécy et la justice de Mortcerf, concernant certaines redevances prétendues notamment par le curé de Crévecœur. (Petit In-folio papier, 16 feuillets).
1770
- A 118 Bail consenti à Antoine Clergé, maître paulmier, bourgeois de Paris, par Maître Nicolas Dupont de Compiègne, chevalier, seigneur de Fontaineroux, capitaine des oiseaux de la chambre du Roi, du jeu de paume couvert situé dans la cour du cheval blanc du Château de Fontainebleau. (1 pièce papier).
19 décembre 1773
- A 217 Carte générale de la forêt de Jouy-sur-Morin avec les arpentages des bois du Roy qui la composent, et ceux des particuliers 1715. (1 plan roulé papier).
1715
- A 218 Carte générale de la forêt royale de Jouy, forêt de Corberon et bois de la Barre. (1 plan roulé papier).
1757
- A 219 Comtés de Melun et de Moret : comptes pour les années 1637-1638. (Petit In-folio papier, 18 feuillets).
[1652]

Gestion des biens appartenant à la famille royale

- A 61 Lettres patentes du Roi, en forme d'édit, qui accordent à Monseigneur le duc d'Orléans, et à ses ayants cause, la faculté de faire construire à ses frais un canal sur la rivière du Loing, depuis les canaux de Briare et d'Orléans jusque dans la Seine, avec attribution de propriété incommutable à perpétuité, tarif des droits qui doivent être payés tant en descendant qu'en remontant pour les bateaux, marchandises et denrées qui passeront sur ledit canal, extrait des procès-verbaux d'arpentage et estimation d'héritages de la paroisse de Chaintréauville, entrés dans la construction du canal, autres tarifs des droits que la compagnie du canal de Loire en Seine prendra sur les marchandises qui passeront debout sur ce canal. *(4 pièces papier, 2 imprimées)*.
- 1719-1751
- A 62 Plan général de la forêt de Crécy-en-Brie, avec ses environs appartenant à S.A.S. Monseigneur le Comte d'Eu, divisée en quatre gardes et en vingt-six triages, d'une contenance totale de 5,174 arpents 94 perches.
- Ce plan, qui a été dessiné par Pierre de La Croix, indique, outre les villages voisins de la forêt de Crécy, les bois des communautés et des particuliers qui la bordent, ou qui s'y trouvent enclavés. (In-plano papier).*
- 1763
- A 63 Arrêt du Conseil d'État contenant évaluation en détail des domaines de Nemours, Dourdan, Romorantin, Coucy et Folembray, et des bois en dépendant, que Sa Majesté désirait donner pour supplément d'apanage à Monsieur, duc d'Orléans, frère unique du Roi. *(1 pièce papier, imprimée)*.
- 1672
- A 64 Garde-meuble du comte d'Artois. - États du mobilier réparti dans quatorze pièces différentes d'une maison située à Fontainebleau, servant de garde-meuble au comte d'Artois, et inventaire de meubles et effets prêtés par Jubault, garde général des meubles du prince, à un sieur Odonavent. *(14 pièces papier)*.
- 1785-1786

Gestion des biens de la Maison du roi

A 70 Du 19 juillet 1642, bail à loyer par Nicolas de Santeuil, conseiller du Roi, trésorier de France et de ses finances en la Généralité de Paris, commissaire député par ses confrères les présidents et trésoriers en la même Généralité, suivant leur ordonnance du 23 juin précédent.

Assisté de Pierre Souy, notaire royal à Provins, afin de procéder audit bail et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des Trois-Moulins royaux et banaux de la ville de Provins, qui sont : le moulin de la Ruelle assis sur la rivière de Durteint, celui des Trois-Moulins sur la rivière de Voulzie, ainsi que celui appelé le Moulin-Neuf, établi sur cette rivière, poursuite et diligence de maître Pierre Grillon, receveur du domaine royal. Adjudicataire : Philippes Du couvreur à Provins, moyennant 41 muids 5 setiers de grain, dont deux tiers froment et l'autre tiers composé de seigle et d'orge par moitié, à la charge d'entretenir lesdits moulins bien et dûment, tant de grosses que de menues réparations et de faire moudre au moulin de la Ruelle tous les grains de l'Hôtel-Dieu, les jours de samedi et dimanche de chaque semaine, et en cas de chômage, aux autres moulins, du 14 juin 1660, nouveau bail des mêmes moulins par M. Pierre Daves, chevalier, seigneur de Champceuil, la Louptière, Vauregnier, etc., aux qualités qui précèdent, qui a déclaré adjudicataire Isaac de Créigny, charpentier à Provins, comme dernier enchérisseur, moyennant 36 muids six setiers de grain, de la nature indiquée plus haut, du même jour 14 juin 1660, bail à loyer du moulin Brulé, assis au bas Séveilles, adjudgé par ledit sieur Daves, au profit d'Antoine Trouvé, moyennant 2 muids 8 setiers de grain, mesure de Provins, aux charges aussi d'entretenir les logis, tournants et travaillants dudit moulin, ensemble le cours des eaux de la rivière, etc. Procès-verbal d'adjudication de travaux à faire à ce dernier moulin, au profit des sieurs Jacques Joré, demeurant à Sepveilles et François Martinot, de Provins, moyennant 288 livres, et demande afin de paiement de cette somme, adressée au Bailli du lieu, qui a rendu une ordonnance à cet effet, le 22 mars 1775. (5 pièces papier).

1642-1775

A 71 Plan du château, des bâtiments de la capitainerie, des parcs et du village de Montceaux-lez-Meaux, rapporté à l'échelle d'une demi-ligne pour perche à 22 pieds, par N. Matis.

Ce plan dessiné avec soin est orné d'un cartouche aux armes de France ; il indique, outre les objets ci-dessus, ceux qui suivent : l'avant-cour ou communs du château, le jardin de la Reine, le moulin à vent de Villemareuil, le parc de M. le comte d'Évreux, une chapelle, une fontaine appelé la fontaine Henriette et un lavoir situés dans ce parc, etc. (1 pièce papier).

1739

- A 72 Plans généraux de la ville de Nemours, rapportés à l'échelle d'une ligne pour 3 toises, avec indication du nivellement des crues de 1770 et de 1779, suivant les points de repère désignés dans une légende inscrite à la marge gauche de ces plans, dont l'un porte la mention suivante : « Certifié conforme à la minute qui est déposée dans mon bureau. Paris ce 5 février 1782, Pour copie, signé : Perronnet. Vu par nous intendant des Ponts et chaussées, à Paris, ce 16 février 1782, signé : La Minière. »
- Le second desdits plans est probablement une copie faite pour être joint aux conventions et échanges consenties entre le duc d'Orléans et la ville de Nemours, le 30 août 1786, pour prévenir, autant que possible, le retour des inondations dont la ville a été victime en 1770, 1777, 1779 et 1784. En effet cette copie est approuvée et signée de M. le marquis Ducrest, chancelier du prince, au désir des conventions susdatées. (2 pièces papier).
- Sources complémentaires : voir les articles DD 1 (propriétés communales, conventions et échanges) et DD 2 (Plans de la ville et environs), du supplément à la série E, page 40. Documents conservés en commune.
- 1780
- A 73 Domaines engagés. Comté de Moret. - Plan général et plans parcellaires des seigneuries de Dormelles et de Challeau, appartenant à M. de Caumartin, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances au département de Flandres, seigneur et comte de Moret par engagement, marquis de Saint-Ange, Challeau, Dormelles et autres lieux, faits en 1768 et 1769 par Lecoq, sous l'inspection de M. Fournier, géographe. (Copie exécutée par l'archiviste.) (In-plano papier, 19 feuilles).
- 1768-1769
- A 74 Forêts royales. - Domaine de Fontainebleau.
- Vidimus des Lettres patentes de Charles VI, roi de France, par lesquelles il donne, de grâce spéciale, à Simon Guiart, l'office de Verderie de ses forêts « que naguères tenoit Simon de Mondreville, à l'avoir, tenir et exercer par ledit Simon Guiart aux gaiges, droiz, prouffiz et émolumens accoustumez » tant qu'il plaira au seigneur Roi, si l'impénétrant « est à ce souffisant, » etc. Signé, par le Roi, monseigneur le Roi de Bourgogne. Àusquelles lettres avoit une atache où estoit plaqué en la marge dessus, si comme il apparoit, le signet du conte de Tancarville, sur cire vermeille, dont la teneur ensuit : Guillaume, conte de Tancarville, viconte de Meleun, connestable et chambellan hérédital de Normandie, conseiller du Roy, souverin maistre et général réformateur des Eaues et Forêts de tout son royaume, aux maistres des Eaues et Forests du Roy ès terres que souloit tenir le Roy de Navarre en Normandie après serment receu dudit Simon Guiart, l'avons mis en possession et saisine dudit office de Verderie ». Brevet du roi Louis XV qui conserve au sieur Pierre- Armand Huguet la jouissance du terrain sur lequel est bâti la salle de spectacle de Fontainebleau, a Aujourd'huy 22 décembre 1768, le Roi étant à Versailles, s'est fait représenter son brevet du 3 janvier 1766, par lequel Sa Majesté auroit accordé au sieur Pierre-Armand Huguet, la jouissance, sa vie durant, d'un

terrain et dépendances sis à Fontainebleau, contenant environ 351 toises et demie de superficie, sur lequel a été construit une salle de spectacles aux dépens des feus sieurs Armand père, et La Torilière, auxquels Sa Majesté en avait fait don par son brevet du 8 avril 1756, laquelle jouissance Sa Majesté auroit accordée audit sieur Armand fils, pour l'indemniser des dépenses faites par son père, et des remboursements faits où à faire par ledit Armand fils, aux représentants le feu sieur La Torilière ou aux entrepreneurs de la construction de la salle de spectacle », etc. Signé : Louis, et plus bas : Phélypeaux. (2 pièces papier).

1400-1768

A 75 Redevance, envers le Roi, sur les moulins de Meaux.

Copie d'une ordonnance de la Chambre des Comptes et des trésoriers généraux et gouverneurs des finances, adressée au receveur du domaine, à Meaux, rendue sur le vu de « certaine information faite dès l'an CCCCXVII, par vertu de certaines lectres royaulx impetrées lors, présentées par (le) doyen et chapitre de l'esglise Saint-Estienne de Meaulx et aussi par les religieux, abbé et couvent de Saint-Pharon-lez-ledit Meaulx, pour cause et raison de certain service ou servitude que les mousniers tenant leurs moulins, lesquelz sont assis en la rivière de Marne, audit lieu de Maulx, estoient tenuz de faire. « C'est assavoir de aidier à l'exécuteur de la haulte justice dudit Meaulx à haller et tirer au gibet d'icellui Meaulx, les malfaiteurs qui, pour leurs démérites, estoient condempnez à estre pendus au dit gibet. » La Chambre, prenant en considération l'information susdatée et de nouvelles lettres royaulx obtenues par les sieurs du chapitre Saint-Étienne, les religieux de Saint-Faron et encore par le sieur Jehan de La Vacherie, bourgeois de Meaux, les a déchargés de ladite servitude, en payant au Roi, à sa recette de Meaux, 10 sous tournois pour chaque moulin ou places ayant eu moulins, avec 12 deniers tournois de censive. (4 pièces papier).

1423

A 76 Quittances données aux trésoriers de l'épargne du Roi, de ses bâtiments, venneries, fauconneries et toiles de chasses.

Par : Nicolas Jacquinet, l'un des valets de garde-robe ordinaire de Sa Majesté, de « la somme de 20 escus sol à luy ordonnée pour deux divers voyages par luy faits, » concernant le service du Roi, de Paris à Fontainebleau, Brunet, dit La Fontaine, chevalcheur ordinaire de l'escurie du seigneur Roy, de la somme 42 livres tournois pour une voyage qu'il a fait par le commandement et pour le service de Sa Majesté, de Fontainebleau à Paris, vers madame la marquise de Verneuil, et son retour audict Fontainebleau, le tout en poste, » etc. (12 novembre 1602). Pierre Videgrain, valet de pied du Roi, de la somme de 9 livres pour un voyage fait à Paris, vers M. de Rosny, Jacques Lefebvre, jardinier du Roy et ayant l'entretien des arbres fruitiers du parc de Fontainebleau « d'une somme de 130 livres tournois, sur et tant moins de ses gages à cause de sadite charge, pendant 1656 ». François-Gaspard de Montmorin, chevalier, marquis de Saint-Herem, gouverneur de Fontainebleau et capitaine des chasses de la Capitainerie royale dudit Fontainebleau, de la

somme de 5,500 livres pour employer aux casaques des officiers des chasses (de Fontainebleau), » en l'année 1696, demande du fermier général des postes, adressée à son Éminence (le cardinal Dubois?) pour la prier « de vouloir ordonner l'expédition d'une ordonnance de la somme de 40,387 livres, sans aucune retenue, pour son remboursement de pareille somme payée aux maîtres des postes qui ont fait le service sur la route de Paris à Fontainebleau, pendant le voyage du Roy en 1727, et autres frais de postes par luy payés par rapport au voyage de Sa Majesté, » etc. Au bas de cette demande est écrit le mot : bon. (*5 pièces parchemin, 4 pièces papier*).

1598-1727

A 77

Quittances signées des parties prenantes, données aux receveurs des domaines de Melun, Étampes et Sens.

Par : le frère Pierre Le Bel, ministre et supérieur du couvent royal de la Sainte-Trinité, fondé au château de Fontainebleau, chapelain de la chapelle érigée audit château, curé d'Avon, conseiller et aumônier du Roi, de la somme de 583 livres 15 sous en plusieurs parties à prendre sur le domaine de Melun, notamment de celle de 200 livres au lieu du don de la seigneurie du Monceau, la soeur « Marie-Madelène L'Escuyer de La Papotière » abbessse de l'abbaye Notre-Dame la royale, dit le Lys-lez- Melun, de « la somme de six vingts livres tournois, annuellement leguez à la dite abbaye au jour de l'Assomption, par le feu roi Saint-Louis, d'heureuse mémoire, et la reine Blanche de Castille sa mère, à prendre sur le domaine d'Étampes. » Ensuite de cette dernière quittance est le certificat suivant : « Nous, religieuse sacristine de l'abbaye Nostre-Dame la royale, et, sousignée, certifions à tous qu'il appartiendra, que le 27 novembre dernier passé (1674), il a esté dit, chanté et célébré en l'église de ladicte abbaye, un service solennel et complet en la manière accoustumée, en intention et pour le remède de l'âme de la feue reine Blanche de Castille, suivant la fondation qu'elle en a faite, et que pendant ce service il a esté bruslé et consommé le luminaire ordinaire et accoustumé, en tesmoing de quoi nous avons signé la présente certification. Fait en l'abbaye du Lis, le 1er décembre 1674. Signé: sœur Françoise de Saint-Hiérôme, sacristine du Lis ». Plus de la quantité de 5 muids de blé froment, mesure de Sens, et de la somme de 75 livres à prendre chaque année sur les moulins et domaine du Roi audit Sens. (*4 pièces parchemin*).

1651-1676

A 78

Administration des revenus de la maison royale de France. - Écroues ou rôles des dépenses faites pour le service de la table de la reine Catherine de Médicis et des princes ses fils.

Du Ve jour de l'année mil VC LIII, « la Royne et mesdames à Fontainebleau : Panneterie aux boullangiers pour la Bouche, VII Xlles pain, XXVIII solz tournois ; a eulx pour le commun LXXI Xlles pain, XIII livres III solz tournois. - Eschançonnerie. Bouche. Aux Chartreux pour III septiers vin blanq françois, XXX solz IX deniers ; vin prins chez le Roi, II septiers II potz, pour ce, Néant. Commun. A René Mauvoisin, pour xii septiers de vin LXI solz IX deniers-obolet ; à Ector Dupont, pour XVIII septiers de vin de Baulne, VIII livres X solz

tournois ; à Jullian Vallin, pour XXX septiers vin d'Orléans, X livres XVI solz-
obole tournois, etc. - Jeudi 8e jour de juin 1553, Mgr. le Dauphin tout le jour à
Fontainebleau. « Cuisine. Aux bouchers pour II boullons (de boeuf) et XII livres
gresse, XXXV solz ; XVIII pièces boeuf de service LXXII solz ; VIII moutons
XII livres ; III veaux, VIII livres ; XX chappons, C solz ; Vlxx pouletz et pigeons
IX livres ; III chevreaulx, XXX solz ; VI oysons, XXXVI solz ; IV levraulx XXXVI
solz ; III perdreaux, XX sols ; III ventres et pieds veau, IX solz ; III faves
(foies?) veau, XII solz, etc. - Mercredi XVIIe jour d'avril 1555, après pasques,
Mgr. le Daulphin et son train, tout le jour à Fontainebleau. Cuisine. Au pasticier
pour ouvraiges de four, XLIII solz VIII deniers ; à l'apothicaire pour II onces
espices, III solz ; I once clou et muscade, III solz VI deniers, au verdurier pour
menuz de cuisine, XL solz tournois ; à l'escuyer pour sel, XII solz et pour
oranges III solz. Fourrière. Aux médecins Valleran et Fabry, pour leur
despense de ce jour, LX solz tournois ; à François Godard, pour charbon, XX
solz ; à Claude Huet, pour Vlxx VI busches, VI livres VI solz ; à Chambre aux
deniers qui a païé pour la voiture de XXIII meulles de bois et XVIc et demy
de fagotz du port de Vallevin en l'office de fourrière, cy XLVI livres VIII solz.
Somme du jour, sept vintz dix-sept livres cinq solz cinq deniers tournois. »
Ces notes sont signées : Joan Baptista Seghizo, Desguerres, Antoine Gondy,
de Foresta, Loys Depas, etc. (9 pièces parchemin).

1553-1555

A 79

Écroues ou rôles de dépenses pour le service de table du Roi et de sa maison.

« Samedy quinziesme jour d'avril 1559, le Roy Daulphin, disner à la Borde,
soupper et giste à Fontainebleau. Panneterie. Au boullanger pour XXIX Xlles
X pains, VI livres III solz III deniers. Eschançonnerie. A Georges Garcet pour
XII septiers III pintes vin blanc, bouche, cy III livres. Cuisine. Au poissonnier
pour un brochet de pied quatre doigts, XL solz ; III barbeaux, de mêmes
longueurs, XXX solz ; huit lancerons, XXX solz ; huit carpes de pied 4 doigts,
LVIII solz ; unze de pied 2 doigts, XLIII solz ; 18 de pied, XLV solz ; ung
saulmon frais, III livres X solz ; quinze solles, LXV solz ; une barbue V solz ;
ung moyen turbot, XLII solz VI deniers, etc. ; » dépense de la cuisine, LI livres
VIII sous. - « Mardy 1er jour d'avril 1560, la Royne, mère du Roy estant à
Fontainebleau. Eschançonnerie. Bouche. A Mr de la Chesnaye pour I septier
II potz vin blanc, XXII solz IX deniers tournois ; au prevost de Melun pour I pot
pinthe vin blanc, V solz VIII deniers, » etc. Total pour le vin XXX livres XIII solz
XI deniers-obole-pite. - Vendredi 16 août 1560, messeigneurs les ducs
d'Orléans et d'Angoulême, frères du Roi, à Fontainebleau. Panneterie. « Au
boullanger pour XXXIII Xlles pains, VII livres VIII solz VI deniers. » -
Eschançonnerie. Pour V septiers vin blanc de garnison, néant, à Mr le prévôt
de Nemoux pour II septiers vin de bouche, néant. - Fruiterie. « Aux fructiers
pour fruct, VII solz VIII deniers ; III flambeaux, XV solz ; pour bougie, VII solz
VI deniers ; déchet d'ung mortier, III solz ; cire en torche, II livres XV solz, etc.
Les dépenses du Roi, de la Reine mère, du Dauphin et de ses frères, se sont
élevées pour chacune de leurs journées de présence à Fontainebleau, savoir :
le 15 avril 1539, à huit vingts dix-neuf livres cinq deniers tournois ; » le 19 du
même mois à « six-vingt seize livres dix-huict sous huict deniers ; » le 25 à «
cent neuf livres deux solz ung denier ; » le 1er avril 1560, à « six vintz livres

dix solz onze deniers ; le 16, 17, 19, 20 et 21 aout de la même année, à « soixante-dix-neuf livres trèze solz quatre deniers ; quatre vingtz douze livres dix-neuf solz-obolle ; soixante-dix-neuf livres dix-huict solz huict deniers ; quatre-vingtz deux livres neuf solz deux deniers tournois, et quatre-vingtz neuf livres deux solz unze deniers-obolle, » le tout en monnaie de Tours. (9 pièces parchemin).

1559-1560

A 80

Écroues ou rôles de dépenses faites pour le service de table de la maison royale, le Roi et le duc d'Orléans son frère étant tour à tour à Fontainebleau.

Jeudy dixseptième jour de fevrier mil Vc soixante troys, le Roy tout le jour à Fontainebleau où l'on a traicté le sieur de Stromarthon, ambassadeur d'Angleterre. Panneterie. Au boullanger pour IIII Xlles pains de bouche, XX solz ; à luy pour le Commun, XXXI Xlles pains, VII livres XV solz X deniers ; au Salladier pour sallades, V solz. Eschansonnerie. Bouche. Du vin blanc du pressouer, I septier, néant ; du vin claret dudit pressouer, I septier II pintes, néant, etc. Cuysines. Aux poissonniers pour la Bouche, II brochetz XL solz ; un grand turbot, XIII solz IX deniers ; II solles, X solz ; II platz (de) loches, XIII solz IIII deniers ; pour c grenouilles, V solz ; pour huistres en escale, VI solz IIII deniers ; pour c haran, XII solz VI deniers ; et pour le Commun, compris ledit ambassadeur, I grand brochet LX solz ; II grans turbotz, LV solz ; XVIII merlans, XXVII solz ; IIII allozes fraisches, XXX solz IIII deniers ; pour saulmon sallé, XV solz ; VI platz fritz, XV solz, etc. Au boucher pour la Bouche, poisson blanc, IIII livres III solz ; XXII livres de beurre, LXVI solz ; XXV livres chandelles, LXII solz VI deniers. Au paticier pour ouvraige de four, VIII livres XIII solz IIII deniers ; au verdurier pour potz et verdure, XXXV solz ; aux saulciers pour verjust et vin aigre, XII solz VI deniers ; à l'escuyer pour gros sel, laict et escargotz, XXXV solz ; audit paticier pour ouvraiges de four, du mardy 15e jour de ce moys, jour de caresme-prenant, remis à compter, cy XLI livres VI solz. Fruiterie. Aux fruictiers pour fruict ordinaire, XLVII solz VI deniers ; pour beurre fraiz, compris l'ambassadeur, X solz tournois ; déchet du mortier, V solz ; cire blanche III livres, XLIII solz IX deniers, « etc., etc. Dépense du jour, 213 livres 4 sous. - Dimanche 20e jour de février, le Roy à Fontainebleau, « auquel jour y a eu festin. » Dépenses de panneterie, XVI livres XIX sous IX deniers. - Échansonnerie-Bouche et Commun, IX livres X sous. « Cuysines IIII lemproyes, LV solz ; IIII barbeaux VIII tortues, XL solz VI deniers ; VI livres ballayne, XXX solz ; Ilc grenouilles, XX solz ; pour c huistres en escale, XXV solz ; Ilc escallées, VIII solz ; VIII seiches, XX solz, etc. ; Cy pour ledit festin, LIII livres III solz, » Bouche, Commun ordinaire et festin, CX livres XIII solz. - « Fourrière. Au sieur de Sipierre, pour sa dépense ordinaire, C solz ; au sieur de Jars, premier maître d'hôtel, LX sous ; au sieur de Sarlan, maître d'hôtel ordinaire, XXX solz ; aux sieurs de Gournay, Crenay et Malray, maîtres d'hôtel, IIII livres X solz ; à la Chambre aux deniers et contrôleur général, XL solz ; à Genffronneau et Lalue, clerks d'office, XX sous ; au premier médecin, XL sous ; à Miro et Castellan, médecins, LX sous ; à l'apothicaire, XXV sous ; à deux huissiers des chambellans, X sous, etc., etc. Somme de ce jour 346 livres 7 sous 4 deniers. » Signé en fin : Tanche, de Foyssy et de Rougier. On voit sur d'autres notes de même espèce, les signatures suivantes : De Vency, car. Strozzi, Gernard, Henri de Lorraine, de Rochechouart, etc. (27 pièces

parchemin).

1563

A 81

Écroue ou rôle de dépenses faites pour le service de la table royale.

« Vendredy 19e jour de Juing l'an MVc soixante-treize, la Royne à Lézigny, (chez madame Jeanne Clausse ?). Panneterie. Au boullanger pour la Bouche, IIII XIIes pains, xxx solz, à luy pour le Commun, XLII XIIes V pains, XV livres VIII solz I dernier-obole ; Eschançonnerie-Bouche. A l'appoticaire pour cinq pintes-bouche, XVII solz VI deniers. - Commun. A la veuve du procureur du Roy de Meaux, pour IIII septiers vin claret, etc, IIII livres XI solz ; a Yon Juon (Yvon), de Lézigny, pour XVII septiers vin blanc, suite et commun, à compter. Cuisines. Au poissonnier, pour la Bouche, un brochet, payé XX solz ; VI carpes de pays? XII solz VI deniers ; II allozes sallées, VIII solz ; IIII maquereaux sallés, V solz ; ung moien turbot, XVII solz VI deniers ; une dorade, V solz ; VIII vives, XII solz, etc. Pour le Commun, III brochetz, payés LX solz ; XXV maquereaux sallés, XXXI solz III deniers ; un grant saulmon sallé, XXX solz ; IIII grands turbots, CX solz ; demy grant saulmon frais, XLV solz ; XX livres beurre, LX solz ; pour le Commun VIc. I quarteron oeufz, LXXVIII solz, I dernier-obole ; LXVI livres beurre, IX livres XVIII solz ; XIII livres chandelle, XXXII solz VI deniers ; à l'escuier de bouche pour oranges, fromaige de Millan, oeufs et beurre frais, pois, febvres nouvelles et gros sel, LXVII solz ; à l'appoticaire pour espicerie, sucre et safran, IIII livres XVIII solz IX deniers. - Fourrière. Au sieur de Froze, premier maistre d'hostel, LX solz ; au sieur de Razilly, maistre d'hostel servant, XL solz ; au contrerolleur général et maistre de la Chambre aux deniers, IIII livres ; au premier médecin, XL solz ; au médecin servant, XXX solz ; aux sept violions, LXX solz ; aux quatre lavandières françoises et une allemande, C solz ; aux valletz de fourrière pour ballets, II solz, etc. Somme de ce jour, huit vingts dix-huict livres treize solz sept deniers. » (1 pièce *parchemin*).

1573

A 82

Écroues ou rôles de dépenses faites pour le service de table de la maison royale.

2 avril, 9, 21 et 30 mai 1573, la Reine à Fontainebleau. Dépenses de chacune de ces journées, du 2 avril « deux cens six livres quatorze solz. » Dans cette somme sont compris les détails suivants : « à Raymon, sommier du Goblet, pour quatre voyages qu'il a fait, de Fontainebleau à Melun, pour aller quérir du vin en bouteilles, XXX solz ; au sommier des bouteilles du Commun pour avoir faict racoustrer les panniens des bouteilles à Montjou?, XX solz ; » 9 mai « sept vingtz dix livres dix-neuf solz huict deniers-obole-pite ; » 21 mai « deux cens quarante-neuf livres dix solz huict deniers ; » - 30 mai « trois cens trente livres trois solz trois deniers-obole tournois ; » Dès 11, 12, 13, 26 et 27 octobre 1580, le Roi étant à Ollainville, Ile de France (Seine-et-Oise,) et son train à Fontainebleau. Du 11 octobre. «Panneterie. Au boullanger pour la Bouche du Roi, néant, il a esté payé sur la despence d'Ollynville ; le vin du roi, néant ; il est payé sur ladite despence. Commung. A Pierre Delacourt, pour vin blanc (de) Gascongne, XLVIII solz ; au marchand boucher pour le commung, III livres

gresse, VII solz VI deniers ; I piece de boeuf réalle et VII de service, II livres V solz, VIII moutons ; III pièces, V livres XII solz ; I veau, XL solz ; XL chapons, III livres ; VI bécasses, XXX solz ; VI Xlles allouettes XXX solz ; I poule d'Inde, XXX solz ; VI cailles, XV solz ; II congnilz (conils, lapins), X solz ; III cochons, XXX solz ; III foies et fressure veau, IX solz. Fourrière. Au sieur de Combault, premier maistre d'hostel, I livre XV solz ; au sieur Almany, maistre d'hostel ordinaire, I livre XV solz ; aux sieurs de Puygareau, Prolly, Malleysir et Chadieu, maistres d'hostel servans, III livres XV solz ; à maistre Miron, premier médecin, XL solz ; à maistre Bellanger et Boutart, médecins servans, I livre ; au chantre de la chambre, X solz ; à trois huissiers des salles, XXX solz ; à III tappiciers et ung victrier, XV solz ; au concierge XL solz, etc. Somme du jour, soixante et treize escus trente et trois solz tournois. » Signé : Nicolo Alamany. (9 pièces parchemin).

1573-1580

A 83

Écroues ou rôles de dépenses faites pour le service de table de la maison du roi Henri IV.

« Du dimanche 13e jour de febvrier 1594, le Roy disner à Rozoy, soupper et giste à Melun. Panneterie. Au boullanger pour la bouche, six Xlles de pain, I livre XXX sols ; à luy, pour le Commun, cinquante-une Xlles pain, XII livres XLV solz ; somme XIII livres XV solz. Eschansonnerie. A Rolland Saladin, de Meaux, pour III septiers II quartes vin claret, III livres XX solz VI deniers ; à Claude Grandin, pour X septiers vin claret, V livres LV sols ; à luy pour les autres vins, suite et commun, XVIII livres XVII sols III deniers ; à la dame du Sauvage (l'aubergiste), pour XXIII septiers quatre-pinte vin commun, IX livres LVI sols. Somme, XXXVII livres XXX sols IX deniers. Cuisine. Aux marchans pourvoieurs, pour la Bouche, II pièces boeuf de service, XLVIII sols ; demy veau, I livre ; II moutons, III livres ; I chapon gras, XXX sols ; I faisant, I livre XV sols ; X chapons, II livres XXX sols ; IX poulets, XL sols VI deniers ; III perdrix I livre ; II bécasses, XXX sols ; VI pluviers, LIII sols ; III ramiers, XXXVI sols ; XII grives, XXXVI sous ; XII allouettes, XV sols, etc. Cy Bouche, XVI livres XLVIII sols IX deniers. Et pour le Commun, I bouillon et III livres gresse de boeuf, XXX solz ; XII pièces boeuf de service, IV livres XLVIII sols ; X moutons I quartier, XV livres XXII sols VI deniers ; III veaulx, VI livres ; II cochons, I livre ; II poules d'Inde, II livres XXX sols ; II chapons gras, I livre ; XVIII pluviers, II livres XLII sols ; XV poules, II livres XV sols ; IX chapons, II livres XV sols ; I ventre de boeuf, XXIV sols ; II Xlles de saucisses, XLV sols ; II livres beurre, XVIII sols ; LII livres lard, VI livres XXX sols. Fourrbre. Aux sieurs de Spalmagne, de Gouaix et Christophe, maistre d'hostel, III livres XX sols ; au lavandier du corps et cuisine bouche, I livre XX sols ; aux porteurs-bouche, pour charbon, XVI sols ; aux cappitaines du charroy pour l'entretènement d'icelluy, X livres ; à l'hoste du logis du Roy de Rozoy, pour C. B (bourrées ?) III livres XX sols ; à Adam Rousselet, pour c fagotz, II livres XXX sols ; à Chambre aux deniers qui a payé pour defroy audit Rozoy, I livre. Somme du jour, neuf vingtz neuf escus deux sols trois deniers. » - Le lendemain, 14 février 1594, le Roi a diné à Melun, il a été souper et coucher à Fontainebleau, la dépense a été à très peu près la même que celle du jour précédent. - « Jeudi sixiesme novembre mil VC quatre- vingtz dix-sept, le Roy

tout le jour à Fontainebleau, Panneteryes. Au boullanger pour la Bouche, VI douzaines pains, II livres ; à luy pour le Commung, LXII Xlles ung pain, XX livres LIII solz III deniers. Somme, XXII livres LIII solz III deniers. Eschansonnerie. A Abellyer, pour III septiers III quartes vin claret, bouche, III livres XVIII solz x deniers-oboie ; à luy pour XXXII septiers II quartes vin claret de Taz, XXVII livres XLII solz III deniers. Cuisines. Au marchant pourvoieur, pour la Bouche, une pièce de boeuf royale et II de service, II livres VIII solz ; ung mouton VII p. III livres XXIII solz ; ung veau, II livres XL solz ; XXIII pouletz que pigeons, II livres XXIII solz ; XII chapons que gibier, III livres ; ung levrault, XXXVI solz ; II ramiers, XXIII solz ; III cailles, XXX solz ; III bécassines, XXX solz ; une oue (oie), XXIII sols ; XXIII livres de lard, III livres, etc., etc. Somme totale de ce jour, 279 escus 50 solz 5 deniers-oboie. » Signé : Barat. La dépense du lendemain, 7 novembre, s'est élevée à 309 écus 40 sous 8 deniers. (5 pièces parchemin).

1594-1597

A 84

Ecroues ou notes de dépenses faites pour le service de table de la maison royale.

« Mercredy huictiesme jour de septembre, l'an mil six cens quatre, la Royne à Fontainebleau. Panneterie. Au boullanger pour Bouche et Commun, XL Xlles III pains, XX livres II sous IX deniers. Eschansonnerie. A Voicture pour septier vin claret, Bouche, XLVIII solz. Cuisines. Au pourvoyeur, I mouton, LXXV solz ; I veau, C solz ; II chapons gras, XLI solz V deniers ; III hutondeaux (outardeaux?), L solz ; II faisandeaux, C solz ; II ramereaux, XV sols ; I lappin, XII solz VI deniers. Commung, XLVI livres boeuf, CXV solz ; V moutons, XVIII livres XV solz ; II veaux, X livres ; X chapons, VII livres XV solz ; III chevreaux, C solz, etc. » Somme de ce jour, 261 livres sous 5 deniers. - « Mardy, cinquième jour d'april mil six cens onze, le Roy et son train à Fontainebleau. Panneterie. Au boullanger pour la Bouche, VI Xlles pains, III livres XII solz ; à luy, pour le Commung, LXVII Xlles pains, XL livres III sols. Eschansonnerie. Au marchant de vin pour XXX septiers vin claret table, XXXVIII livres V sols ; à luy, pour XX septiers vin blanc, XXV livres X sols ; à luy, pour le Commung, XL septiers II quartes, XXV livres XVII sols II deniers. Cuisine. Au marchant pourvoyeur, pour la Bouche, I pièce boeuf réelle, XL sols ; II pièces de service, XL sols ; I mouton et demi, VI livres XII sols VI deniers ; I bouillon boeuf, VI solz III deniers ; II livres gresses, XII sols VI deniers ; demye livre mouelle, IX sols VI deniers ; etc. ; et pour le commung XV pièces boeuf de service, XV livres ; IX moutons, XXXIII livres XV sols ; V veaux, XXV livres ; III d'Inde, VII livres X sols ; III lepvrault, III livres X sols ; VI chapons gras, V livres V sols ; LX chapons paillé(s), XXVII livres X sols ; X chevreaux, XVIII livres XV sols ; XXX lapins que perdrix, XVIII livres XV sols, IIIxx I poulets que pigeons, etc. Fruiterie. Aux officiers de panneterie-Bouche, pour fruicts et sallades pour le Roy, VI livres ; aux fruicts et sallades aux tables, X livres XI sols ; V livres et demie de cire blanche, VI livres XVII sols VI deniers ; XIII livres III quarterons et demye de cire jaulne, XIII livres VII sols IX deniers ; deschet du mortier, V sols, etc. Somme du jour, 691 livres onze deniers tournois. Signé : de Rauhard, La Pailleterie, Passy. » La dépense des 5 et 6 mai suivants s'est élevée : pour la première journée à 749 livres 15 sous 3 deniers, et pour la seconde à 756

livres neuf sous onze deniers. - Le samedi, 19 septembre 1637, le Roi a diné à Fontainebleau et il est venu coucher à Melun. La dépense de ce jour monte à 1170 livres 19 sous 9 deniers, dans laquelle le pain est compris pour 90 livres 8 sous ; le vin pour 179 livres 6 sous 2 deniers ; la cuisine-Bouche, 93 livres 2 sous, et pour le Commun 588 livres 3 sous 4 deniers. - Le dimanche 1er octobre 1645, la Reine a passé la journée à Fontainebleau, la dépense pour sa Bouche et pour le Commun, s'est élevée à 432 livres 16 sous 8 deniers. Le mémoire est signé : De La Durandière. (7 pièces parchemin).

1604-1645

A 85

Ecroues ou rôles de dépenses faites pour le service de table de la maison royale.

« Du dimanche huictiesme jour de novembre MVI IIIIxx deux, le Roi à Fontainebleau. Panneterie. Au boulanger pour IIII douzaines pains fournies aux officiers de panneterie-Bouche, IIII livres XIX sols ; à luy pour IIIIxx XI douzaines cinq pains fournis pour le service de toutes les tables et dans les offices de Sa Majesté, cy C livres XI sols II deniers. Eschansonnerie. Au marchand de vin pour trois septiers de vin fournis à la table du Roy, cy XIII livres IX sous I denier ; à luy, pour LXXIX setiers deux quartes (590 litres et demi) de vin de table, fournis à toutes les tables et offices de Sa Majesté, IIIIc IIIIxx III livres XI deniers ; à luy, pour XIX septiers deux quartes de vin de commun fournis dans les offices, LIX livres. Cuisines. Aux pourvoyeurs pour fournitures de viande et gibiers, sur la table de Sa Majesté, IIc XII livres XI sols VI deniers ; à eux pour fournitures de viande sur les tables de la maison de Sa Majesté, Vc IIIIxx IIII livres V sols IIII deniers. Fournitures d'officiers. Aux escuyers-Bouche pour les fournitures et entremets à la table du Roy, XXV livres ; à ceux du petit commun pour semblables fournitures sur les tables de M. le grand maistre et chambellan, XXX livres ; aux escuyers du grand commun pour semblables fournitures, XXX livres ; au verdurier pour ses fournitures ordinaires, IX livres. Fruicterie. Aux officiers de panneterie-Bouche pour fruit crud, sec et confit, servi sur la table du Roy, XXX livres ; à ceux de fruicterie-commun pour semblables fournitures sur les tables de la maison de Sa Majesté, LXXVIII livres II sols ; à eux, pour cire fournie sur les tables et escaliers de Sa Majesté, IIIIxx XV livres XI sols VI deniers. Fourrière. Aux officiers de Fourrière, pour bois et charbon fournis dans les chambres et antichambres du Roy et dans tous les offices, CXL livres XVIII sols. Parties par jour. Aux trois maistres d'hostel, X livres, aux quatre controlleurs, VI livres ; aux capitaines des charois pour solde et entretien de cinquante chevaux ordinaires, à XXXIII solz par jour chacun, LXXXII livres X sols ; aux officiers de fourrière pour prises de paille ordinaire par mois, à XV livres chacune, évaluées par jour à XX solz ; à unze pauvres, l'un à XII sols, les dix autres à X sols chacun, V livres XII sols ; pour la nourriture de seize petits chiens de la chambre du Roy, à IIII sols chacun, IIII livres IIII sols. Somme du jour, 2,060 livres 2 sols 6 deniers. Signé [...] de Ricouart et Payen de Montmort. » - Des 4 et 5 octobre, 1er et 2 novembre 1687 ; 19 octobre 1695, 11 et 13 octobre 1697 ; Monsieur à Fontainebleau. Les dépenses se sont élevées, savoir: 1er journée, 430 livres 17 sous 7 deniers, 2e journée, 391 livres 5 sous 7 deniers, 3e à 468 livres 4 sous 7 deniers, la 4e à 391 livres 5 sous 7 deniers, la 5e à 385 livres 9 sous 6

deniers, la 6e à 574 livres 1 sous 4 deniers, et la 7e à 423 livres 2 sous 10 deniers. Ces sept notes sont signées : les cinq premières, Nolet, et les deux dernières Sommelan. (8 pièces parchemin, 7 imprimées).

1682-1697

A 86 Capitainerie royale des chasses de Fontainebleau. - Personnel.

Brevet de sergent louvetier, par lequel M. François Gaspard de Montmorin de Saint-Hérem, chevalier, marquis de Saint-Hérem et de Voloré, comte de Châteauneuf, baron de Montmorin, Saint-Germain et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maréchal de ses camps et armées, capitaine des forêt, bourg et château de Fontainebleau, grand louvetier de France, ayant pouvoir du Roi de nommer, établir et commettre des lieutenants et sergents louvetiers en tous lieux et forêts de son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, a établi (le nom est resté en blanc) en l'estat et charge de « sergent-louvetier, résident à Croissy, Pour en jouir aux mesmes auctoritez, fonctions, libertéz, franchises, faculté de porter les livrées du Roy et toute sorte d'armes, exemptions de tutelle, curatelle, colecte de tailles et logement de gens de Guerre, pouvoir d'exploicter, droicts, proffits, revenus et émolumens attribuez ausdites sergenteries [...] Et pour aucunement subvenir aux frais et despenses qu'il conviendra faire pour ce regard, nous avons, en vertu de nostre dit pouvoir, permis et permettons de lever sur chacun des habitants, à deux lieux à la ronde, du lieu où les loups et louves auront esté pris, deux deniers parisis pour loup, et quatre deniers parisis pour louve, et de les y contraindre par toutes voyes deues et raisonnables, à l'exception des pauvres mendiants, » etc. Signé : Montmorin de Saint-Hérem, et plus bas : par mondit seigneur, Le Plan, avec paraphe, commission de garde des chasses en l'étendue de la Capitainerie de Fontainebleau, délivrée à Etienne Grégoire, par M. Jean-Baptiste François, marquis de Montmorin, seigneur de Châteauneuf, de Montguerle, de Voloré et autres lieux, gouverneur des château et ville de Fontainebleau, maître particulier des Eaux et Forêts, etc. Arrêt imprimé sur papier (daté de 1665) (3 pièces, 1 papier imprimé, 2 parchemins).

1656-1769

A 87 Capitainerie de Montceaux, Plaine et Varenne de Meaux.

Renouvellement au nom du Roi des Edits, Déclarations, Règlements et notamment de l'Ordonnance du mois d'aout 1669, sur le fait des chasses dans l'étendue des plaisirs de Sa Majesté, par M. Louis-Léon Potier, duc de Tresmes, pair de France, marquis de Gandelu, baron de Montjai et de Thorigny, seigneur de Saint-Ouen, Montigny-l'Allier et autres lieux, gouverneur et lieutenant général de la province de l'Ile de France, gouverneur des ville et château de « Pont-de-Mer, » lieutenant pour le Roi au baillage de Rouen et Pays de Caux, lieutenant général des armées du Roi, commandant à Bayonne, pays de Labour et sur les côtes, capitaine et gouverneur du château et Capitainerie de la maison royale de Montceaux, Plaine et Varenne de Meaux y réunies.

Article I. « Défenses à toutes personnes de chasser ou faire chasser en quelque sorte et manière, et sur quelque gibier de poil ou de plume que ce

puisse être, dans l'étendue de ladite capitainerie ; porter ni faire porter aucuns fusils ou armes à feu, simples ou brisées ; prendre, acheter, ni vendre aucuns aires d'oiseaux, oeufs de cailles, perdrix et faisans, ouvrir ou ruiner les hallots et rabouillères ; tendre des lacs, tirasses, tonnelles, traîneaux, bricolles et autres alliers ; faucher ou faire faucher aucuns prés, luzernes et sainfoins avant la Saint-Jean ; enclore aucuns héritages dans l'étendue des plaisirs, sans permission.

Article II. Pareilles défenses sous les mêmes peines, de fabriquer ou recéler aucuns engins de chasse prohibés ; recevoir ou retirer chez soi du gibier ou venaison, etc.

Article III. Ne pourront aucuns particuliers, soit propriétaires ou fermiers et autres, cueillir ni envoyer cueillir des herbes dans les bleds et autres grains, depuis le 1^{er} mai, sous peine de 3 livres d'amende, pour la première fois, etc.

Article IV. Faisons pareillement défenses à toutes personnes d'aller à travers champ, dans les bleds, orges, avoines, sainfoins, luzernes et autres grains, même aux particuliers à qui ils appartiennent, depuis le 1^{er} mai jusqu'à la Saint-Jean, et encore pendant la grande messe et vêpres, les jours de fêtes et dimanches de toute l'année.

Article V. Est aussi fait défenses pendant le mois de mai de mener aucuns chevaux, jumens, vaches, porcs et autres bestiaux, ès forêts, bois, buissons et garennes jusqu'au 15 juin ; après lequel temps les seigneurs et autres particuliers qui ont des bois dans l'étendue de cette Capitainerie pourront y mettre porcs en glandée, » etc. (*1 pièce papier, imprimée*).

1761

A 119 Comptes de la Maison du Roi. (*6 pièces parchemin*).

Ces pages de comptes ont servi de reliure aux comptes de la Fabrique de La Ferté-sous-Jouarre, comme l'indiquent les mentions en capitales.

[1577-1578]

A 107 Comptes de table pour le séjour du Roi à Montceaux et au Plessis-au-Bois. (*6 pièces papier ; 2 pièces parchemin*).

25-26 septembre 1634

Tables de concordance

Cotes des séries AZ, F, J et W qui ont été recotées en A.

Ancienne cote	Nouvelle cote
146 J 2A 146 J 2B	A 121
146 J 3	A 122
146 J 4	A 123
146 J 5A 146 J 5B	A 124
146 J 6	A 126
146 J 7A 146 J 7B	A 127
146 J 7C	A 129
146 J 8	A 130
146 J 9	A 131
146 J 10A 146 J 10B	A 132
146 J 11A 146 J 11B	A 133
146 J 12	A 135
146 J 13	A 136
146 J 14	A 137
146 J 15	A 138
146 J 16	A 139
146 J 17A 146 J 17B	A 140
146 J 18	A 142
146 J 19	A 143
146 J 27	A 144
146 J 28A 146 J 28B	A 145
146 J 29A 146 J 29B 146 J 29C	A 147
146 J 30A 146 J 30B	A 148
146 J 31A 146 J 31B 146 J 31C	A 149
146 J 32	A 150
146 J 33	A 151
146 J 35	A 152
146 J 36	A 153
146 J 37	A 154

Série A - Actes du pouvoir souverain et domaine public
Tables de concordance

146 J 39	A 155
146 J 44	A 156
146 J 45	A 157
146 J 46	A 158
AZ 965	A 172
AZ 1167	A 173
AZ 1176	A 174
AZ 1183	A 175
AZ 1188	A 176
AZ 1509	A 177
AZ 2043	A 178
AZ 2044	A 179
AZ 2046	A 180
AZ 2049	A 181
AZ 2051	A 182
AZ 2053	A 183
AZ 2054	A 184
AZ 2057	A 185
AZ 2058	A 186
AZ 2059	A 187
AZ 2060	A 188
AZ 2063	A 189
AZ 2067	A 190
AZ 2233	A 191
AZ 2238	A 192
AZ 2709	A 193
AZ 2814	A 194
AZ 3011	A 195
AZ 3200	A 196
AZ 3469	A 197
AZ 3856	A 198
AZ 4103	A 199
AZ 5478	A 200
AZ 6829	A 201
AZ 6915	A 202
AZ 6920	A 163
AZ 8201	A 203
AZ 12041	A 204
AZ 14495	A 205
4 AZ 349	A 206
4 AZ 512	A 207
J 502	A 213
J 1114	A 208
562 F 1	A 220
795 F 1	A 212
882 F 1	A 120
1069 F 1	A 211

Série A - Actes du pouvoir souverain et domaine public
Tables de concordance

1136 F 1-3	A 209
------------	-------

Insertion dans des cotes déjà existantes.

Ancienne cote	Cote d'insertion
1071 F 1	A 138
8 [1828	A 149
AZ 1177	A 153
AZ 2050	A 88/11
AZ 2066	A 162
AZ 2234	A 191
AZ 3322	A 88/17
AZ 7132	A 88/4
AZ 12146	A 150
AZ 12590	A 88/18
AZ 13694	A 180
AZ 14493	A 204

Table des matières

Introduction	2
Actes du pouvoir souverain	7
Actes intéressant des lieux situés en Seine-et-Marne	7
<i>Lettre patente du Roi</i>	7
<i>Édit du Roi</i>	9
<i>Déclaration du Roi</i>	10
<i>Arrêt du Conseil d'État du Roi</i>	10
<i>Ordonnance royale</i>	21
<i>Autres actes</i>	22
Actes de portée nationale, ou intéressant des lieux situés hors Seine-et-Marne	24
Gestion du domaine royal	26
Gestion des biens appartenant à la famille royale	44
Gestion des biens de la Maison du roi	45
Tables de concordance	57
Table des matières	60